

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

	Pages
Porteurs de parts	3
Compte rendu d'activité	5
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	14
Informations spécifiques	15
Informations réglementaires	17
Certification du Commissaire aux comptes	24
Comptes annuels	29
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Hors-Bilan	32
Compte de Résultat	33
Annexes aux comptes annuels	34
Règles et méthodes comptables	35
Evolution de l'Actif net	37
Détail des collectes	38
Compléments d'information	39
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	46
Inventaire	47
Annexe(s)	48
Caractéristiques du fonds	49
Information SFDR	52
Rapport annuel de l'OPC Maître	62

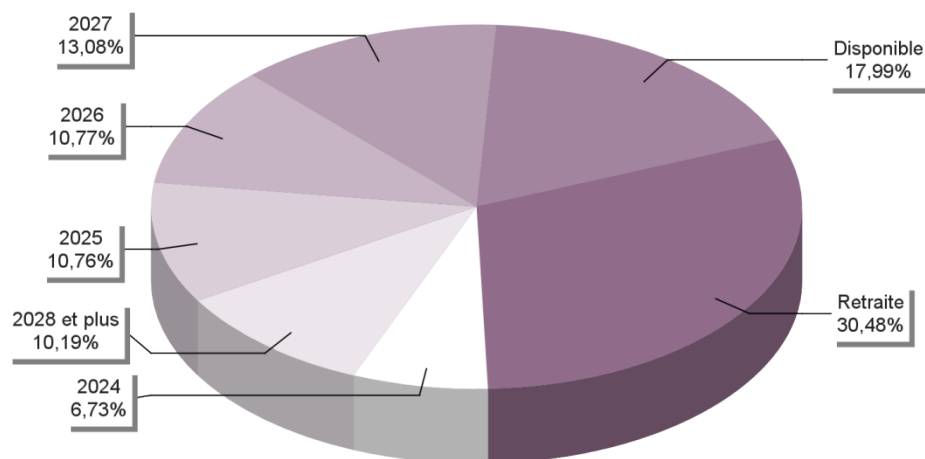
100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Porteurs de parts

RÉPARTITION DES AVOIRS EN FIN D'EXERCICE PAR ANNÉE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

ECHÉANCES	EN%
Disponible	17,99
2024	6,73
2025	10,76
2026	10,77
2027	13,08
2028 et plus	10,19
Retraite	30,48
TOTAL	100,00

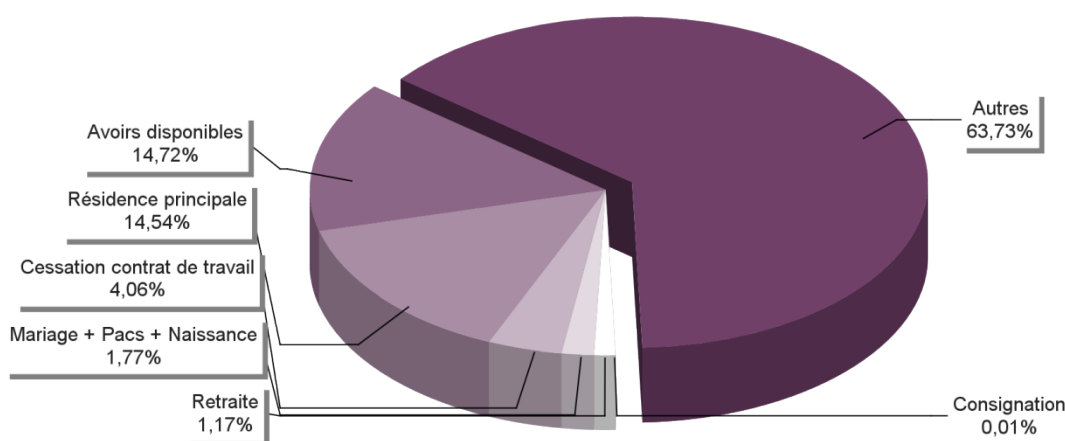


100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

RÉPARTITION DES RACHATS PAR MOTIF DE DÉBLOCAGE

MOTIF	EN%
Autres	63,73
Avoirs disponibles	14,72
Cessation contrat de travail	4,06
Consignation	0,01
Mariage + Pacs + Naissance	1,77
Résidence principale	14,54
Retraite	1,17
TOTAL	100,00



100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie chinoise a, pour sa part, rebondi alors que la tendance à plutôt été à la baisse de la croissance dans les autres économies émergentes. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du H2 2022. Les actions ont connu un bon début d'année tandis que les rendements obligataires des grandes économies avancées se sont repliés. Très bon début d'année pour les marchés d'actions. Avec des rendements obligataires en déclin, combinés à des données économiques réconfortantes, les investisseurs semblent avoir acheté le scénario du « Soft Landing » évoqué par J. Powell. Le MSCI World AC a bondi de 6,4% sur le mois. L'Europe fait mieux que le marché américain (+6,9% vs +6,5%). En Europe, la Zone Euro (+9,5%) surperforme, bien que le Royaume-Uni (+4%), la Suède (+7,9%) et la Suisse (+5,4%) se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas (+12,7%), suivi de l'Italie (+10,7%) et l'Allemagne (+10,5%). Le MSCI Japan sous-performe en Janvier (+4,7%). Les marchés émergents (+6,5%) font aussi bien que les marchés développés (+6,4%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+11,7%), de Taiwan (+10,1%) et du Mexique (+12,9%). En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le vert. Le mois de janvier est marqué par l'hégémonie des valeurs cycliques (+10,8%) contre les valeurs défensives (+1,1%). En tête, le secteur de la consommation cyclique (+14,6%) suivi du secteur bancaire (+14,3%) et de la technologie (+13,9%). En outre, les valeurs de croissance (+7,2%) font légèrement mieux que les valeurs dites « Value » (+6,6%). Pour ce début d'année, nous restons investis à hauteur de 91% dont 80% en actions de la zone euro et 9% en actions américaines. Au niveau sectoriel, nous demeurons investis principalement en valeurs industrielles, technologiques et liées à la consommation durable.

Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro, quoiqu'avec quelques exceptions. L'inflation, pour sa part, a surpris à la hausse, ce qui a conduit les marchés à réviser leurs anticipations de taux directeurs. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont relevé leurs taux en début de mois et communiqué sur d'autres hausses à venir. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement progressé tandis que les indices d'actions ont connu des performances diverses, légèrement positives en Europe mais négatives aux Etats-Unis. Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2,7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3,9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant. En effet, la Fed demeure préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation dans le secteur des services. Sur le marché du travail, la demande de travailleurs dépasse encore largement l'offre de travailleurs disponibles. Il y a actuellement une pénurie de main-d'œuvre d'environ 3,5 millions de personnes par rapport au niveau d'avant la pandémie. De son côté, la BCE s'attend à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que les mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Avec des rendements obligataires en hausse, les marchés d'actions ont souffert au mois de février. Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En zone euro (+1,6%), les pays membres font mieux que les marchés hors zone euro, bien que le Royaume-Uni (+1,5%) et la Suède (+1,8%) se soient bien comportés sur le mois. En tête, l'Espagne (+5,1%), l'Italie (+3%), suivies de la France (+2,3%). Le MSCI Japan surperforme légèrement aussi en Février (+0,7%). L'indice MSCI des marchés émergents (-4,7%) a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%). Seul Taiwan (+0,3%) affiche un rendement mensuel positif. En Europe, les valeurs cycliques surperforment les valeurs dites défensives. En tête, le secteur bancaire (+5,9%) suivi du secteur de l'énergie (+5%) et celui des télécommunications (+5%). Les secteurs des matériaux (-3,2%), mais aussi de l'immobilier (-2,5%) et de la technologie (-0,6%) - secteurs sensibles aux variations des taux d'intérêt -, ont davantage souffert ce mois-ci. En outre, les valeurs dites « Value » (+2,0%) font mieux que les valeurs de croissance (+0,5%). L'allocation du fonds Pfizer long Terme a été dynamique au cours du mois de février. De manière globale, nos indicateurs quantitatifs sont constructifs pour les actifs risqués et nous avons augmenté notre exposition en actions tout en conservant un positionnement relativement prudent dans le fonds en conservant des actifs de diversifications. Les résultats des entreprises ont été positifs, nous

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

notons une résilience des bénéfices pour les entreprises de grande taille grâce à la réouverture chinoise et malgré un contexte de hausse des taux due à une inflation toujours forte et un contexte politique qui manque encore de visibilité. Dans le détail, pour la zone euro, notre exposition aux petites et moyennes entreprises est restée stable autour de 25%. Pour les entreprises de grande taille sur la zone euro, nous augmentons notre exposition de 32% à 34% au cours du mois de février. De plus pour les diversifications géographiques sur le mois de février, notre exposition en actions d'Amérique du nord est passée de 13% à 16% et sur les actions émergentes, elle augmente de 7% à 15%. Concernant les autres diversifications, nous avons réduit légèrement notre exposition en actions aurifères de 5% à 4%. Notre exposition en actifs de diversification via la volatilité diminue aussi, passant de 18% à 10%. Enfin, nous avons réduit notre exposition en obligations à haut rendement d'entreprises américaines, celle-ci passant de 5% à 3%. Au total, notre exposition en actions par transparence est passée de 71% à 83% au cours du mois de février, il est à noter que nous avions 60% d'exposition en actions en fin d'année 2022. Par ailleurs, concernant les autres classes d'actifs nous avons conservé une durée aux obligations d'état américaines autour de 0,9 et nous avons légèrement augmenté notre exposition au dollar de 5% à 7%. Ces actifs nous permettent d'amortir une partie d'un éventuel choc de récession qui se diffuserait sur les actifs risqués.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. Dans un contexte de ralentissement économique restant pour l'heure modéré et de persistance de l'inflation élevée, les grandes banques centrales ont tout de même relevé leurs taux directeurs, mais adopté un ton plus prudent pour la suite. Les rendements obligataires ont fortement baissé. Les actions ont connu une forte volatilité mais, en fin de mois, faisaient preuve d'une bonne résistance malgré la hausse de l'incertitude. La tourmente dans le secteur bancaire suite aux faillites de plusieurs banques régionales aux Etats-Unis ainsi que celle liée à Crédit Suisse en Europe ont eu pour effet une hausse de la volatilité sur les marchés d'actions. L'intervention très rapide des banques centrales, combinée à une baisse des taux longs, a permis de limiter l'impact sur la classe d'actif; le MSCI World AC est ainsi tout de même en hausse de +2,2% sur le mois, mais avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US (-0,3% vs +3,4%), contrairement aux deux premiers mois de l'année. Les marchés de la zone euro (+0,6%) surperforment dans l'ensemble les autres marchés européens, surtout le Royaume-Uni (-3,3%) et la Suède (-1,7%). Le marché suisse (+0,6%), quant à lui, fait jeu égal avec la zone euro malgré le choc de Crédit Suisse. Au sein de la zone euro, le Portugal (+4,1%), les Pays-Bas (+2,5%), suivis de l'Allemagne (+1,5%) ressortent en tête. Le MSCI Japon surperforme légèrement aussi en mars (+0,6%). Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (+1,9%) a profité de la forte performance du marché chinois (+4,3%). Au niveau sectoriel européen, la technologie (+6,3%), suivi des services publics (+4,1%) sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire (-13,4%) et celui de l'immobilier (-15,8%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance (+3,2%) font mieux que les valeurs dites « Value » (-3,6%). Pour ce début d'année, nous restons sous-exposés sur les marchés actions. Notamment, la valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité. En dehors de l'Europe, nous sommes négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse des valorisations. Néanmoins, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, outre une valorisation plus attractive, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture (en Chine) et de croissance des bénéfices plus favorable. Enfin, nous avons réduit à nouveau notre exposition en Europe pour passer légèrement négatif sur cette zone. Enfin, nous gardons notre positionnement aux entreprises liées au développement des énergies renouvelables qui bénéficient de la transition énergétique et écologique en cours. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux ressources minières et à l'énergie ainsi que les services à la collectivité, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est aussi vrai pour notre exposition aux services à la collectivité. Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Enfin, nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes même si nous nous attendons à une volatilité plus forte sur le secteur financier. L'allocation du fonds Pfizer long Terme a été mouvementée au cours du mois de mars. De manière globale, nos indicateurs quantitatifs sont constructifs pour les actifs risqués et nous avons augmenté notre exposition en actions tout en conservant un positionnement relativement prudent dans le fonds en conservant

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

des actifs de diversifications. Les résultats des entreprises ont été positifs, nous notons une résilience des bénéfices pour les entreprises de grande taille grâce à la réouverture chinoise et malgré un contexte de hausse des taux due à une inflation toujours forte et un contexte politique qui manque encore de visibilité. Dans le détail, pour la zone euro, notre exposition aux petites et moyennes entreprises est restée stable autour de 25%. Pour les entreprises de grande taille sur la zone euro, nous réduisons fortement notre exposition de 34% à 20% au cours du mois de mars. De plus pour les diversifications géographiques sur le mois de mars, notre exposition en actions d'Amérique du nord est passée de 16% à 14% dont 3% sur le Nasdaq. Sur les actions émergentes, elle diminue de 15% à 11%. Concernant les autres diversifications, nous avons augmenté notre exposition en actions aurifères de 4% à 8%. Notre exposition en actifs de diversification via la volatilité augmente aussi, passant de 10% à 12%. Enfin, nous avons conservé notre exposition en obligations à haut rendement d'entreprises américaines autour de 3%. Au total, notre exposition en actions par transparence est passée de 83% à 70% au cours du mois de mars, il est à noter que nous avions 60% d'exposition en actions en fin d'année 2022. Par ailleurs, concernant les autres classes d'actifs nous avons conservé une duration aux obligations d'état américaines autour de 0.99 et nous avons réduit notre exposition au dollar de 7% à 3%. Ces actifs nous permettent d'amortir une partie d'un éventuel choc de récession qui se diffuserait sur les actifs risqués.

Avril 2023

Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux Etats-Unis). Les banques centrales ont semblé s'approcher de la fin de leurs cycles de resserrement monétaire. Sur les marchés obligataires, la volatilité a été nettement moins forte qu'en mars. Les marchés d'actions, pour leur part, ont poursuivi leur hausse. Les marchés d'actions ont continué leur ascension en avril malgré une inquiétude grandissante concernant les perspectives économiques globales. En effet, bien que le risque d'une récession de l'économie américaine semble se dessiner, son impact sur les marchés a été limité ce mois-ci en partie grâce aux résultats trimestriels satisfaisants des entreprises. Le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Malgré une revue à la baisse des estimations des analystes sur les bénéfices des entreprises européennes pour le premier trimestre, la saison des résultats a continué de jouer en faveur des indices européens (+1,9%) qui surperforment le marché américain (+1,2%). En Europe, les pays hors zone euro se sont bien comportés sur le mois, avec en tête le Royaume Uni (+3,3%) suivi de la Suisse (+2,7%) et la Suède (+2,1%). Les marchés de la zone euro (+0,9%) sous-performent dans l'ensemble les autres marchés européens, ce qui est principalement lié à la faible performance du marché néerlandais (-3,4%) et de l'Espagne (+0,2%). Le Japon surperforme quant à lui les autres régions, affichant une performance positive de +2,7%. Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (-0,9%) a été pénalisé par la faible performance du marché chinois (-5,1%). Au niveau sectoriel européen, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier (+6,8%) et de l'énergie (+4,8%) sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie (-4,5%) et des matériaux (-1,1%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). En outre, les valeurs dites « Value » (+2,4%) font mieux que les valeurs de croissance (+1,4%). En fin de mois, nous avons diminué légèrement notre exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous sommes négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse des valorisations. Néanmoins, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, outre une valorisation plus attractive, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture (en Chine) et de croissance des bénéfices plus favorable. Nous conservons notre positionnement sur les entreprises liées au développement des énergies renouvelables qui bénéficient de la transition énergétique et écologique en cours. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux ressources minières et à l'énergie ainsi que les services à la collectivité, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est aussi vrai pour notre exposition aux services à la collectivité. Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes même si nous nous attendons à une volatilité plus forte sur le secteur financier.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Enfin nous renforçons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif est en train de réussir à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

Mai 2023

L'allocation du fonds Pfizer long Terme a été réajustée marginalement au cours du mois de mai mais avec un biais plus prononcé vers les actions technologiques américaines. Nos indicateurs quantitatifs sont légèrement négatifs pour les actifs risqués et nous avons ajusté notre exposition en actions tout en conservant un positionnement prudent dans le fonds et en conservant des actifs de diversifications. Il faut noter qu'au cours du mois de mai les résultats des très grandes entreprises technologiques américaines ont été très bons et nous avons des bénéfices en croissance pour les entreprises de grande taille exposées à la consommation des marchés émergents. Les taux ont une volatilité encore forte mais restent à des niveaux acceptables dues à une inflation toujours forte et des incertitudes sur le marché des banques régionales américaines qui pourraient impacter le tissu économique de la région. Dans le détail, pour la zone euro, notre exposition aux petites et moyennes entreprises a été légèrement diminuée autour de 26%. Pour les entreprises de grande taille sur la zone euro notre exposition a été réduite pour atteindre 15% au cours du mois de mai. De plus pour les diversifications géographiques sur le mois, notre exposition en actions d'Amérique du nord est passée de 22% à 24% dont 11% sur le Nasdaq. Sur les actions émergentes, elle reste stable autour de 10%. Concernant les autres diversifications, nous avons conservé notre exposition en actions aurifères à 4,5%. Notre exposition en actifs de diversification via la volatilité est stable aussi, autour de 16%. Enfin, notre exposition en obligations à haut rendement d'entreprises américaines est restée aussi autour de 4%. Au total, notre exposition en actions par transparence est passée de 81% à 79% au cours du mois de mai, il est à noter que nous avions 60% d'exposition en actions en fin d'année 2022. Par ailleurs, nous avons augmenté notre exposition au dollar à 2,5% le contexte s'est stabilisé pour la devise américaine compte tenu de la décision d'augmenter le plafond de la dette américaine. Concernant les autres classes d'actifs nous avons réduit notre duration aux obligations d'état américaines autour de 1,07 cet actif nous permet d'amortir une partie d'un éventuel choc de récession qui se diffuserait sur les actifs risqués.

Juin 2023

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année (+12,9%). Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie (+8,3%), l'Espagne (+6%) et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse de +2,9%, suivi du marché britannique (+1%). Le marché nippon (+7,6%) ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains (+5,8%) et du marché chinois (+3,7%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé (-0,8%) et les services de communications (-2,6%). En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+3,3% vs 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+1,7%) sous-performent les valeurs dites « Value » (+3%). Au cours du mois de juin, nous avons conservé une exposition légèrement sous-exposée au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous restons légèrement négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse des valorisations. Néanmoins, nous avons réduit légèrement, notre sous-pondération aux entreprises technologiques. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition à l'énergie ainsi qu'aux services aux collectivités, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

Juillet 2023

Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux Etats-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. La Réserve fédérale et la BCE ont de nouveau relevé leurs taux directeurs, tout en signalant que d'éventuelles hausses supplémentaires dépendraient des chiffres d'inflation des prochains mois. Sur les marchés, les rendements obligataires à long terme ont évolué en légère hausse, ceux à court terme en légère baisse. Les indices d'actions ont progressé. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Le MSCI World AC (+3,1%) a préservé sa tendance haussière depuis le début de l'année (+16,3%). Les Etats Unis (+3,3%) ont surperformé les marchés européens (+1,4%). Les marchés de la Zone Euro (+1,8%) ont fait mieux, avec en tête l'Italie (+4,8%), l'Allemagne (+2%) et les Pays-Bas (+1,6%). Hors zone euro, le marché britannique a progressé de +2,1%. Le marché japonais (+1,6%) a lui aussi été positif sur le mois. Le MSCI pays émergents a progressé fortement (+4,9%), entraîné par la hausse des marchés des pays de la zone EMEA (+5,2%) et de la Chine (+9,1%). En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT (-1,1%) et les services aux collectivités (-1,6%). L'immobilier (+10,9%) et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès (+5,1%). Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+1,9% contre 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+0,2%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (+2,7%). Au cours du mois de juillet, nous avons conservé notre sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous avons réduit notre sous-exposition aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition à l'énergie ainsi qu'aux services aux collectivités, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

Août 2023

Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Sur les marchés, les rendements obligataires américains ont augmenté et les actions ont baissé. Correction des marchés d'actions en août, suite à la forte hausse des taux à long terme, au-dessus de 4% pour l'emprunt d'état américain à 10 ans, alors que la saison des résultats d'entreprises, porteuse jusque-là, était bien avancée. L'indice MSCI ACWI, représentant les actions des grandes capitalisations des pays développés et émergents, perd -2,2%. En parallèle, la déception concernant la reprise chinoise a fait chuter le MSCI Chine de -8,6%. Les marchés émergents plus globalement (-4,9%) et l'indice Pacific ex Japan (-3,8%) en ont aussi souffert. L'Europe recule de -2,5%, les Etats-Unis de -1,9% et le Japon est stable (0%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,9%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-0,3%). De même les valeurs

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

de croissance (-3%) perdent plus de terrain que les valeurs décotées (« value ») (-2%). Ainsi, la consommation discrétionnaire (-6,3%) ressort en bas de classement avec les matériaux (-4,4%). A l'opposé, l'énergie (+2,8%) profite de la remontée des prix du pétrole et la santé (+0,6%) sert de refuge ; ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois. Dans cet environnement, bien que nous conservions un positionnement prudent vis-à-vis des actifs risqués, nous avons profité d'un regain de volatilité sur les actions européennes durant le mois d'août pour alléger de 3,5% notre protection contre une hausse de la volatilité sur l'indice Euro Stoxx (le support AF Volatility Euro). Nous conservons néanmoins une protection contre un événement extrême se traduisant par une hausse de la volatilité sur les actions européennes et mondiales. La partie obligataire du portefeuille (12% du portefeuille), centrée sur les Etats-Unis, procure également une certaine protection contre les chocs de marché. Aux Etats-Unis, nous maintenons l'exposition aux valeurs technologiques américaines qui restent porteuses.

Septembre 2023

En septembre, les chiffres économiques ont montré une activité toujours vigoureuse aux Etats-Unis. En zone euro et en Chine, la situation est restée plus difficile, quoique sans aggravation majeure. De part et d'autre de l'Atlantique, l'inflation sous-jacente, bien que toujours élevée, a poursuivi son reflux. La Réserve fédérale américaine a laissé ses taux inchangés alors que la Banque Centrale Européenne a relevé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté tandis que la correction des indices d'actions, amorcée en août, a continué. La correction des marchés d'actions qui a commencé en août s'est prolongée ce mois-ci. Bien que beaucoup de banques centrales n'aient pas relevé leurs taux directeurs, leur ton « hawkish » a entraîné une hausse globale des taux longs. Le 10 ans américain a augmenté de près de 60 point de base en septembre. Par ricochet, les actions mondiales ont souffert, le MSCI ACWI perdant -3,6%. Les Etats-Unis reculent de -4,8% et sous-performent l'Europe (-1,4%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font moins bien, avec comme principales lanternes rouges les Pays-Bas (-5,8%) et le Portugal (-4%). Hors zone euro, le marché britannique (+2,8%) a tiré son épingle du jeu, notamment grâce à son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (-0,4%) accuse une légère baisse en septembre. Le MSCI marchés émergents recule (-2%) entraîné par la forte appréciation du dollar et la sous performance du marché chinois (-3%). En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites « Value » (+1,1%) surperforment les valeurs de croissance (-3,8%). En tête, le secteur de l'énergie (+7,5%) et le secteur bancaire (+2,9%). Le secteur technologie de l'information (-6,1%) ainsi que celui des produits de consommation discrétionnaire (-5,8%) ont fortement été pénalisés par la hausse des taux longs. Au cours du mois de septembre, nous avons conservé notre sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux services aux collectivités, ce secteur bénéficiant du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois. Enfin, nous avons initié, au cours de ce mois, une position sur les entreprises liées à la production de matières premières, ce secteur d'activité pourrait bénéficier d'un rebond due à un ajustement à la hausse de la demande globale.

Octobre 2023

Au cours du mois d'octobre, les chiffres économiques américains ont, de nouveau, surpris à la hausse, alors que ceux de la zone euro sont restés décevants. Du côté des économies émergentes, une bonne nouvelle est venue de la croissance chinoise du T3. L'inflation, pour sa part, a davantage reflué en zone euro qu'aux Etats-Unis. La communication de la BCE et de la Réserve fédérale américaine a conforté les marchés dans l'idée que les cycles de hausses des taux de ces deux grandes banques centrales étaient terminés. Sur les marchés,

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

les rendements obligataires ont fortement augmenté en cours de mois avant de se replier, tandis que les actions ont poursuivi leur correction. La correction des marchés d'actions, amorcée en août, s'est prolongée en septembre. La hausse des taux longs américains, conjuguée aux bénéfices décevants de certains grands noms de la technologie, ont fortement impactés les actions. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 5% pour la première fois depuis juillet 2007. Le MSCI ACWI perd -2,8%. Les Etats-Unis reculent de -2,4% mais surperforment l'Europe (-3,5%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font légèrement mieux avec en tête le Portugal (+0,8%). Hors zone euro, le marché suisse (-5,1%) a particulièrement souffert. Le MSCI pays émergents recule (-3,7%) pénalisé notamment par la forte sous performance du marché sud-coréen (-7%) ainsi que du marché chinois (-4,2%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,8%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-2,9%). Les secteurs de la banque (-6,3%), de la santé (-5,5%) et de la consommation discrétionnaire (-5,3%) sont les principaux contributeurs de la baisse en octobre. En Europe, les valeurs de croissance (-3,2%) surperforment les valeurs dites « Value » (-3,8%). Sur la période, nous avons profité d'un regain de volatilité sur les actions européennes pour réduire de 3% la position sur le fonds AF Volatility Euro. En parallèle, nous avons profité de la faiblesse des marchés d'actions pour renforcer l'exposition aux actions américaines via des contrats à terme sur les indices S&P 500 et NASDAQ. Nous avons également accru l'exposition aux mines d'or en renforçant le support CPR Invest - Global Gold Mines.

Novembre 2023

En novembre, l'économie américaine est restée tonique, bien qu'en légère perte de vitesse, tandis que celle de la zone euro s'est maintenue sur une trajectoire stagnante. La Chine, de son côté, a déployé de nouvelles mesures visant à amortir son ralentissement. Dans les grandes économies avancées, l'inflation a baissé plus rapidement que prévu et les banques centrales se sont abstenues de signaler des hausses de taux supplémentaires. Les marchés ont très bien accueilli ces développements : les rendements obligataires ont fortement baissé et les actions ont réalisé de belles progressions. Les marchés d'actions ont fortement rebondi en novembre. Le rendement américain à 10 ans a chuté de près de 50 point de base sur le mois. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +7,9%. Les Etats-Unis ont progressé de 9,2%, surperforant l'Europe (+5,6%). Les marchés de la zone euro (+7,8%) ont fait mieux, avec comme principaux contributeurs l'Allemagne (+9,8%) et les Pays-Bas (+9,8%). Hors zone euro, le marché britannique (+1,8%) n'a pas su profiter pleinement du rebond notamment du fait de son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (+5,9%), en revanche, s'est joint au rallye. Le MSCI pays émergents a progressé (+6%), entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché sud-coréen (+11%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites « value » (+4,3%) sous-performent les valeurs de croissance (-7%). En tête, le secteur de l'immobilier (+14,2%) et le secteur de l'IT (+13,6%), sensibles taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie (-2,6%) est le seul à finir le mois en territoire négatif. Au cours du mois de Novembre, nous avons conservé une légère sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours une incertitude quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, l'écart de croissance entre les pays émergents et les pays développés restant favorable aux marchés émergents. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une exposition au secteur des services aux collectivités car il bénéficie de revenus stables et prévisibles. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication et nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges grâce à la baisse des prix agricoles, les secteurs des boissons peut aussi bénéficier d'une reprise de la demande chinoise pour les fêtes de fin d'année. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe. Les valorisations des entreprises de ce secteur nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous conservons notre exposition au secteur technologique européen notamment à travers les semi-conducteurs dont les perspectives de croissance sont très bonnes. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs bilans et leurs perspectives continuent d'être favorables. Enfin, nous conservons nos positions sur les entreprises liées à la production de matières premières. Ces secteurs d'activité pourraient bénéficier d'un rebond due à un ajustement à la hausse de la demande globale.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Décembre 2023

Sur le marché obligataire, la fin de l'année a été marquée par une forte baisse des rendements sur l'ensemble de la courbe. Le taux de l'emprunt d'état américain à 10 ans a clôturé l'année à près de 3,8% et son homologue allemand aux alentours de 2%. Le marché s'attend à ce que la Reserve fédérale américaine (la « Fed ») et la Banque Centrale Européenne (BCE) entament leur cycle de baisse des taux en mars. Ce mouvement s'explique par : 1/ Une baisse plus forte que prévu de l'inflation dans les économies développées, 2/ Un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où elle se préoccupe autant de l'emploi que de l'inflation. En effet, la Fed étant rassurée par le recul de l'inflation, les membres de son Comité de Politique Monétaire (le « FOMC ») sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire. 3/ Une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro, même si le marché du travail reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2% sans récession. Le rallye des actions mondiales, qui a commencé en novembre, s'est prolongé ce mois-ci en réaction à la baisse généralisée des taux longs. L'indice MSCI ACWI a gagné +4,1%. L'indice américain S&P500 progresse de 4,9% et surperforme l'Europe et la zone euro (+3,1%). Le marché nippon (-0,7%) est à contre tendance et finit le mois en territoire négatif. L'indice MSCI des pays émergents avance (+2,8%) entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché indien (+7,8%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,4%) l'emportent face aux valeurs défensives (+0,8%). En tête, le secteur de l'immobilier (+11,6%) et le secteur industriel (+6,3%). Le secteur de l'énergie (-1,6%) est le seul secteur finissant le mois en territoire négatif. En Europe, les valeurs de croissance (+3,3%) surperforment les valeurs décotées (« Value » - (+2,8%). Ce mois-ci nous avons initié une exposition aux valeurs moyennes américaines, via des contrats sur l'indice Russell2000 (E-MINI RUSS 2000 03/24 CME). Nous avons également arbitré une partie de l'exposition aux valeurs technologiques américaines (contrats NASDAQ 100 E-MINI 03/24 CME) en faveur du marché plus large (contrats S&P500 EMINI 03/24 CME), tout en couvrant partiellement notre exposition aux actions américaines au moyen d'options de vente (« puts ») sur l'indice S&P500. Nous avons également profité de la hausse sensible des marchés obligataires pour prendre des profits en deux fois sur notre exposition aux emprunts d'état américains (contrats US 10YR NOTE CBT 03/24 CBOT).

Sur la période sous revue du portefeuille 100% INDICE ACTIONS MONDE, la performance est de 13,18%. Celle du benchmark est de 18,47% avec une Tracking Error de 1,65%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	926 345,18	2 713 824,16

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Le conseil de Surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

1er janvier 2023 : Mise à jour SFDR.

2 octobre 2023 : Mise à jour de l'article 3 suite à une modification du maître.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître.

Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,10% TTC, dont 1,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,60% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du fonds.

Le FCPE étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer. Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

Méthode de l'engagement.

- Effet de Levier :

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,33%.

Le% d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,33%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

100% INDICE ACTIONS MONDE FCPE - Fonds d'épargne salariale

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zéro,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zéro.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaires ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaires/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**⁴,

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

100% INDICE ACTIONS MONDE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCPE 100% INDICE ACTIONS MONDE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif 100% INDICE ACTIONS MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 16 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	7 406 517,07	8 121 298,13
OPC MAÎTRE	7 406 517,07	8 121 298,13
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	7 519,92	
Opérations de change à terme de devises		
Autres	7 519,92	
COMPTES FINANCIERS	1 289,99	25 935,40
Liquidités	1 289,99	25 935,40
TOTAL DE L'ACTIF	7 415 326,98	8 147 233,53

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 866 379,76	3 548 188,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	609 885,62	4 695 675,69
Résultat de l'exercice (a,b)	-102 700,72	-131 965,15
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	7 373 564,66	8 111 898,95
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	41 762,32	35 334,58
Opérations de change à terme de devises		
Autres	41 762,32	35 334,58
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	7 415 326,98	8 147 233,53

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	844,68	59,52
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	844,68	59,52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		293,33
Autres charges financières		
TOTAL (2)		293,33
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	844,68	-233,81
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	111 769,13	253 070,15
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-110 924,45	-253 303,96
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	8 223,73	121 338,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-102 700,72	-131 965,15

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009077783 - 100 INDICE ACTIONS MONDE : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 945,60 euros TTC, ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part 100% INDICE ACTIONS MONDE	Capitalisation	Capitalisation

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	8 111 898,95	23 025 130,65
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*)	1 074 358,84	5 230 575,25
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-2 774 466,60	-17 287 217,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	657 147,16	5 181 299,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	415 550,76	-7 784 585,14
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 089 176,41	1 673 625,65
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 673 625,65	-9 458 210,79
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-110 924,45	-253 303,96
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	7 373 564,66	8 111 898,95

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Détail des collectes (*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 074 358,84	5 230 575,25
Versements de la réserve spéciale de participation	518 772,57	1 083 663,32
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		
Versement de l'intéressement	81 487,96	1 747 405,88
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)		
Versements volontaires	103 769,33	201 765,77
Abondements de l'entreprise	184 232,18	327 792,31
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	186 096,80	1 869 947,97
Transferts provenant d'un CET		
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	2 774 466,60	17 287 217,55
Rachats	2 368 781,60	1 530 584,06
Transferts à destination d'un autre OPC	405 685,00	15 756 633,49

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	7 519,92
TOTAL DES CRÉANCES		7 519,92
DETTES		
	Achats à règlement différé	14 765,79
	Frais de gestion fixe	26 996,53
TOTAL DES DETTES		41 762,32
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-34 242,40

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	55 892,8915	1 074 358,84
Parts rachetées durant l'exercice	-143 165,9243	-2 774 466,60
Solde net des souscriptions/rachats	-87 273,0328	-1 700 107,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	356 157,1959	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	111 769,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			7 406 517,07
	FR0010199653	AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	7 406 517,07
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			7 406 517,07

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-102 700,72	-131 965,15
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-102 700,72	-131 965,15

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-102 700,72	-131 965,15
Total	-102 700,72	-131 965,15

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	609 885,62	4 695 675,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	609 885,62	4 695 675,69

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	609 885,62	4 695 675,69
Total	609 885,62	4 695 675,69

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	14 771 949,93	17 725 881,76	23 025 130,65	8 111 898,95	7 373 564,66
Nombre de titres	870 027,9621	958 938,8346	1 018 564,7371	443 430,2287	356 157,1959
Valeur liquidative unitaire	16,97	18,48	22,60	18,29	20,70
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,03	1,02	1,17	10,58	1,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,23	-0,24	-0,30	-0,29	-0,28

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	EUR	24 809,128	7 406 517,07	100,45
TOTAL FRANCE			7 406 517,07	100,45
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			7 406 517,07	100,45
TOTAL Organismes de placement collectif			7 406 517,07	100,45
Créances			7 519,92	0,10
Dettes			-41 762,32	-0,57
Comptes financiers			1 289,99	0,02
Actif net			7 373 564,66	100,00

Part 100% INDICE ACTIONS MONDE	EUR	356 157,1959	20,70
---------------------------------------	------------	---------------------	--------------

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit

100% INDICE ACTIONS MONDE (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000077789 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 03/12/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de 100% INDICE ACTIONS MONDE, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant à 100% INDICE ACTIONS MONDE, nourricier de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir dans des actions d'entreprises principalement des Etats membres de l'OCDE.

La performance 100% INDICE ACTIONS MONDE peut être inférieure à celle de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES, c'est-à-dire qu'il est investi en totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif est de réaliser à moyen terme une performance supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI World All Countries (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Pour construire son exposition internationale, l'équipe de gestion a recours à l'expertise de gérants internes et externes au groupe Amundi.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC maître est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant de l'OPC maître, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial. Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr)

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur nette d'inventaire). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de 100% Indice Actions Monde.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

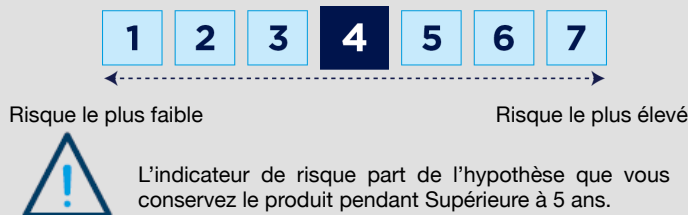
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds et son maître, y compris le règlement et le prospectus du maître et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi-ee.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 12:00.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du 100% Indice Actions Monde.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	Supérieure à 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 400	€1 440
	Rendement annuel moyen	-86,0%	-32,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 230	€9 220
	Rendement annuel moyen	-17,7%	-1,6%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 270	€14 140
	Rendement annuel moyen	2,7%	7,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 560	€16 730
	Rendement annuel moyen	35,6%	10,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/11/2014 et 29/11/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	1 an	Si vous sortez après Supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€570	€2 039
Incidence des coûts annuels**	5,8%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,40% avant déduction des coûts et de 7,17% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,50% du montant investi / 350 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 350 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	2,28% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	220,21 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : Supérieure à 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant See Account Holder France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus 100% Indice Actions Monde pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site de votre teneur de comptes.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : CREELIA, Amundi Tenue de Comptes

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre de Plans d'épargne Entreprise/ ou/et Retraite/ Groupe inter Entreprise dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
100% INDICE ACTIONS MONDE

Identifiant d'entité juridique :
969500ONOPD2M4DNZW05

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **34,77 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI WORLD**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.095 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0.146 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.095 (D) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de -0.146 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI RESA	Finance	Fonds	France	100,34 %

d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: **du**
01/01/2023 au
31/12/2023

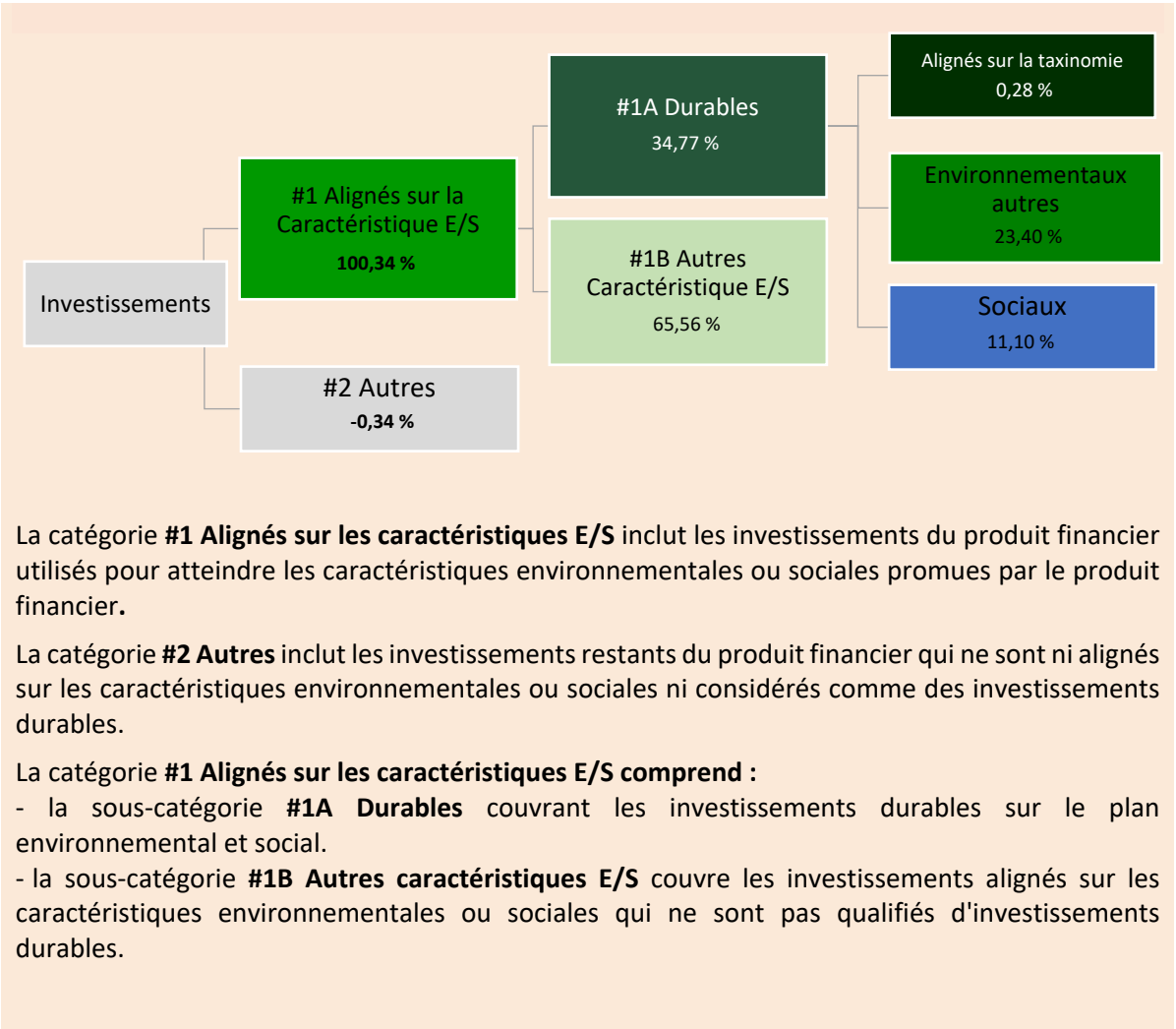
ACT INTL				
----------	--	--	--	--



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
---------	--------------	------------

<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	<i>100,34 %</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	<i>-0,34 %</i>



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,28 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

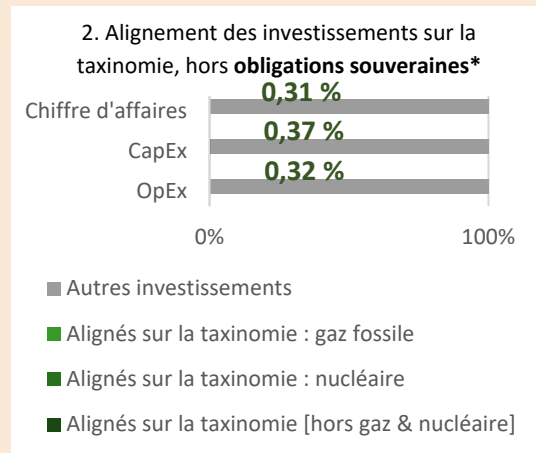
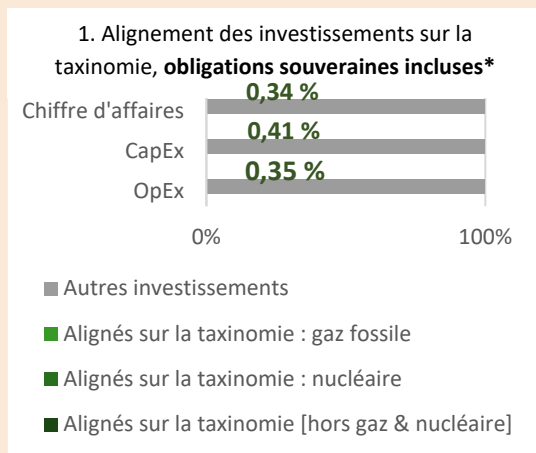
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,14 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole
représente des
investissements
durables ayant un
objectif
environnemental
qui **ne tiennent pas
compte des
critères** en matière
d'activités
économiques
durables sur le plan
environnemental
au titre du
règlement (UE)
2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **23,40 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **11,10 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de
référence** sont
des indices

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

100% INDICE ACTIONS MONDE

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Rapport annuel de l'OPC Maître

RAPPORT
ANNUEL
DÉCEMBRE 2023

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français

Société de gestion

Amundi Asset Management

Sous délégataire de gestion comptable en titre

CACEIS Fund Administration France

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	13
Informations spécifiques	16
Informations réglementaires	18
Certification du Commissaire aux comptes	25
Comptes annuels	30
Bilan Actif	31
Bilan Passif	32
Hors-Bilan	33
Compte de Résultat	34
Annexes aux comptes annuels	35
Règles et méthodes comptables	36
Evolution de l'Actif net	39
Compléments d'information	40
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	49
Inventaire	50
Annexe(s)	53
Caractéristiques de l'OPC	54
Information SFDR	57
Loi Energie Climat (LEC)	68

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte rendu d'activité

Janvier 2023

En janvier, de nouveaux signes de ralentissement sont venus renforcer les craintes de récession aux Etats-Unis. En zone euro, au contraire, les chiffres économiques ont été meilleurs que prévu. L'économie chinoise a, pour sa part, rebondi alors que la tendance à plutôt été à la baisse de la croissance dans les autres économies émergentes. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont préparé les esprits à une poursuite de la hausse des taux directeurs, quoiqu'à un rythme moindre que celui du H2 2022. Les actions ont connu un bon début d'année tandis que les rendements obligataires des grandes économies avancées se sont repliés. Très bon début d'année pour les marchés d'actions. Avec des rendements obligataires en déclin, combinés à des données économiques réconfortantes, les investisseurs semblent avoir acheté le scénario du « Soft Landing » évoqué par J. Powell. Le MSCI World AC a bondi de 6,4% sur le mois. L'Europe fait mieux que le marché américain (+6,9% vs +6,5%). En Europe, la Zone Euro (+9,5%) surperforme, bien que le Royaume-Uni (+4%), la Suède (+7,9%) et la Suisse (+5,4%) se soient bien comportés ce mois-ci. En tête, les Pays Bas (+12,7%), suivi de l'Italie (+10,7%) et l'Allemagne (+10,5%). Le MSCI Japan sous-performe en Janvier (+4,7%). Les marchés émergents (+6,5%) font aussi bien que les marchés développés (+6,4%) essentiellement grâce à la bonne performance du MSCI China (+11,7%), de Taiwan (+10,1%) et du Mexique (+12,9%). En Europe, tous les secteurs ont fini le mois dans le vert. Le mois de janvier est marqué par l'hégémonie des valeurs cycliques (+10,8%) contre les valeurs défensives (+1,1%). En tête, le secteur de la consommation cyclique (+14,6%) suivi du secteur bancaire (+14,3%) et de la technologie (+13,9%). En outre, les valeurs de croissance (+7,2%) font légèrement mieux que les valeurs dites « Value » (+6,6%). Pour ce début d'année, nous restons investis à hauteur de 91% dont 80% en actions de la zone euro et 9% en actions américaines. Au niveau sectoriel, nous demeurons investis principalement en valeurs industrielles, technologiques et liées à la consommation durable.

Février 2023

En février, les chiffres économiques sont restés majoritairement au-dessus des attentes aux Etats-Unis et en zone euro, quoiqu'avec quelques exceptions. L'inflation, pour sa part, a surpris à la hausse, ce qui a conduit les marchés à réviser leurs anticipations de taux directeurs. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont relevé leurs taux en début de mois et communiqué sur d'autres hausses à venir. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement progressé tandis que les indices d'actions ont connu des performances diverses, légèrement positives en Europe mais négatives aux Etats-Unis. Le mois de février a été marqué par une forte hausse des rendements obligataires souverains. Le rendement du Bund allemand à dix ans est monté à 2.7%. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 3.9%. L'inversion de la courbe des taux US s'est accentuée. Les fortes pressions inflationnistes ont obligé les investisseurs à revoir à la hausse la trajectoire de l'inflation. Dans ce contexte, les banques centrales ont conservé un discours peu accommodant. En effet, la Fed demeure préoccupée par les tensions sur le marché du travail et l'inflation dans le secteur des services. Sur le marché du travail, la demande de travailleurs dépasse encore largement l'offre de travailleurs disponibles. Il y a actuellement une pénurie de main-d'œuvre d'environ 3,5 millions de personnes par rapport au niveau d'avant la pandémie. De son côté, la BCE s'attend à ce que la pression sur les prix reste forte dans tous les secteurs en raison de l'impact des coûts élevés de l'énergie. Christine Lagarde a également souligné que les mesures budgétaires non ciblées sont susceptibles d'exacerber les pressions inflationnistes. Avec des rendements obligataires en hausse, les marchés d'actions ont souffert au mois de février. Le MSCI World AC a reculé de -2% sur le mois. L'Europe fait encore une fois mieux que le marché américain (+1,3% vs -2,6%). En zone euro (+1,6%), les pays membres font mieux que les marchés hors zone euro, bien que le Royaume-Uni (+1,5%) et la Suède (+1,8%) se soient bien comportés sur le mois. En tête, l'Espagne (+5,1%), l'Italie (+3%), suivies de la France (+2,3%). Le MSCI Japan surperforme légèrement aussi en Février (+0,7%). L'indice MSCI des marchés émergents (-4,7%) a été fortement pénalisé par la sous-performance du marché chinois (-9,9%). Seul Taiwan (+0,3%) affiche un rendement mensuel positif. En Europe, les valeurs cycliques surperforment les valeurs dites défensives. En tête, le secteur bancaire (+5,9%) suivi du secteur de l'énergie (+5%) et celui des télécommunications (+5%). Les secteurs des matériaux (-3,2%), mais aussi de l'immobilier (-2,5%) et de la technologie (-0,6%) - secteurs sensibles aux variations des taux d'intérêt -, ont davantage souffert ce mois-ci. En outre, les valeurs dites « Value » (+2,0%) font mieux que les valeurs de croissance (+0,5%). L'allocation du fonds Pfizer long Terme a été dynamique au cours du mois de février. De manière globale, nos indicateurs quantitatifs sont constructifs pour les actifs risqués et nous avons augmenté notre exposition en actions tout en conservant un positionnement relativement prudent dans le fonds en conservant des actifs de diversifications. Les résultats des entreprises ont été positifs, nous

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

notons une résilience des bénéfices pour les entreprises de grande taille grâce à la réouverture chinoise et malgré un contexte de hausse des taux due à une inflation toujours forte et un contexte politique qui manque encore de visibilité. Dans le détail, pour la zone euro, notre exposition aux petites et moyennes entreprises est restée stable autour de 25%. Pour les entreprises de grande taille sur la zone euro, nous augmentons notre exposition de 32% à 34% au cours du mois de février. De plus pour les diversifications géographiques sur le mois de février, notre exposition en actions d'Amérique du nord est passée de 13% à 16% et sur les actions émergentes, elle augmente de 7% à 15%. Concernant les autres diversifications, nous avons réduit légèrement notre exposition en actions aurifères de 5% à 4%. Notre exposition en actifs de diversification via la volatilité diminue aussi, passant de 18% à 10%. Enfin, nous avons réduit notre exposition en obligations à haut rendement d'entreprises américaines, celle-ci passant de 5% à 3%. Au total, notre exposition en actions par transparence est passée de 71% à 83% au cours du mois de février, il est à noter que nous avions 60% d'exposition en actions en fin d'année 2022. Par ailleurs, concernant les autres classes d'actifs nous avons conservé une duration aux obligations d'état américaines autour de 0.9 et nous avons légèrement augmenté notre exposition au dollar de 5% à 7%. Ces actifs nous permettent d'amortir une partie d'un éventuel choc de récession qui se diffuserait sur les actifs risqués.

Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par de fortes tensions dans le secteur bancaire, aux Etats-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe. Cet épisode a été largement perçu comme susceptible de peser sur l'offre de crédit au cours des prochains mois. Dans un contexte de ralentissement économique restant pour l'heure modéré et de persistance de l'inflation élevée, les grandes banques centrales ont tout de même relevé leurs taux directeurs, mais adopté un ton plus prudent pour la suite. Les rendements obligataires ont fortement baissé. Les actions ont connu une forte volatilité mais, en fin de mois, faisaient preuve d'une bonne résistance malgré la hausse de l'incertitude. La tourmente dans le secteur bancaire suite aux faillites de plusieurs banques régionales aux Etats-Unis ainsi que celle liée à Crédit Suisse en Europe ont eu pour effet une hausse de la volatilité sur les marchés d'actions. L'intervention très rapide des banques centrales, combinée à une baisse des taux longs, a permis de limiter l'impact sur la classe d'actif; le MSCI World AC est ainsi tout de même en hausse de +2,2% sur le mois, mais avec une forte dispersion sectorielle. L'Europe fait moins bien que les US (-0,3% vs +3,4%), contrairement aux deux premiers mois de l'année. Les marchés de la zone euro (+0,6%) surperforment dans l'ensemble les autres marchés européens, surtout le Royaume-Uni (-3,3%) et la Suède (-1,7%). Le marché suisse (+0,6%), quant à lui, fait jeu égal avec la zone euro malgré le choc de Crédit Suisse. Au sein de la zone euro, le Portugal (+4,1%), les Pays-Bas (+2,5%), suivis de l'Allemagne (+1,5%) ressortent en tête. Le MSCI Japon surperforme légèrement aussi en mars (+0,6%). Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (+1,9%) a profité de la forte performance du marché chinois (+4,3%). Au niveau sectoriel européen, la technologie (+6,3%), suivi des services publics (+4,1%) sont les principaux contributeurs. Sans surprise le secteur bancaire (-13,4%) et celui de l'immobilier (-15,8%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+1,7% vs -1,5%). En outre, les valeurs de croissance (+3,2%) font mieux que les valeurs dites « Value » (-3,6%). Pour ce début d'année, nous restons sous-exposés sur les marchés actions. Notamment, la valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité. En dehors de l'Europe, nous sommes négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse des valorisations. Néanmoins, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, outre une valorisation plus attractive, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture (en Chine) et de croissance des bénéfices plus favorable. Enfin, nous avons réduit à nouveau notre exposition en Europe pour passer légèrement négatif sur cette zone. Enfin, nous gardons notre positionnement aux entreprises liées au développement des énergies renouvelables qui bénéficient de la transition énergétique et écologique en cours. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux ressources minières et à l'énergie ainsi que les services à la collectivité, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est aussi vrai pour notre exposition aux services à la collectivité. Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Enfin, nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes même si nous nous attendons à une volatilité plus forte sur le secteur financier. L'allocation du fonds Pfizer long Terme a été mouvementée au cours du mois de mars. De manière globale, nos indicateurs quantitatifs sont constructifs pour les actifs risqués et nous avons augmenté notre exposition en actions tout en conservant un positionnement relativement prudent dans le fonds en conservant

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

des actifs de diversifications. Les résultats des entreprises ont été positifs, nous notons une résilience des bénéfices pour les entreprises de grande taille grâce à la réouverture chinoise et malgré un contexte de hausse des taux due à une inflation toujours forte et un contexte politique qui manque encore de visibilité. Dans le détail, pour la zone euro, notre exposition aux petites et moyennes entreprises est restée stable autour de 25%. Pour les entreprises de grande taille sur la zone euro, nous réduisons fortement notre exposition de 34% à 20% au cours du mois de mars. De plus pour les diversifications géographiques sur le mois de mars, notre exposition en actions d'Amérique du nord est passée de 16% à 14% dont 3% sur le Nasdaq. Sur les actions émergentes, elle diminue de 15% à 11%. Concernant les autres diversifications, nous avons augmenté notre exposition en actions aurifères de 4% à 8%. Notre exposition en actifs de diversification via la volatilité augmente aussi, passant de 10% à 12%. Enfin, nous avons conservé notre exposition en obligations à haut rendement d'entreprises américaines autour de 3%. Au total, notre exposition en actions par transparence est passée de 83% à 70% au cours du mois de mars, il est à noter que nous avons 60% d'exposition en actions en fin d'année 2022. Par ailleurs, concernant les autres classes d'actifs nous avons conservé une duration aux obligations d'état américaines autour de 0.99 et nous avons réduit notre exposition au dollar de 7% à 3%. Ces actifs nous permettent d'amortir une partie d'un éventuel choc de récession qui se diffuserait sur les actifs risqués.

Avril 2023

Au mois d'avril, les chiffres du PIB portant sur le T1 ont, dans l'ensemble, montré une bonne résistance de l'économie mondiale face aux nombreux défis du moment (inflation élevée, hausses des taux directeurs et tensions dans le secteur bancaire aux Etats-Unis). Les banques centrales ont semblé s'approcher de la fin de leurs cycles de resserrement monétaire. Sur les marchés obligataires, la volatilité a été nettement moins forte qu'en mars. Les marchés d'actions, pour leur part, ont poursuivi leur hausse. Les marchés d'actions ont continué leur ascension en avril malgré une inquiétude grandissante concernant les perspectives économiques globales. En effet, bien que le risque d'une récession de l'économie américaine semble se dessiner, son impact sur les marchés a été limité ce mois-ci en partie grâce aux résultats trimestriels satisfaisants des entreprises. Le MSCI World AC progresse de +1,2% sur le mois. Malgré une revue à la baisse des estimations des analystes sur les bénéfices des entreprises européennes pour le premier trimestre, la saison des résultats a continué de jouer en faveur des indices européens (+1,9%) qui surperforment le marché américain (+1,2%). En Europe, les pays hors zone euro se sont bien comportés sur le mois, avec en tête le Royaume Uni (+3,3%) suivi de la Suisse (+2,7%) et la Suède (+2,1%). Les marchés de la zone euro (+0,9%) sous-performent dans l'ensemble les autres marchés européens, ce qui est principalement lié à la faible performance du marché néerlandais (-3,4%) et de l'Espagne (+0,2%). Le Japon surperforme quant à lui les autres régions, affichant une performance positive de +2,7%. Enfin, l'indice MSCI des marchés émergents (-0,9%) a été pénalisé par la faible performance du marché chinois (-5,1%). Au niveau sectoriel européen, après avoir particulièrement souffert en mars, les secteurs de l'immobilier (+6,8%) et de l'énergie (+4,8%) sont ceux qui réalisent les meilleures performances en avril. Les secteurs de la technologie (-4,5%) et des matériaux (-1,1%) ferment la marche. Les valeurs défensives ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs cycliques (+3,9% vs 0,6%). En outre, les valeurs dites « Value » (+2,4%) font mieux que les valeurs de croissance (+1,4%). En fin de mois, nous avons diminué légèrement notre exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous sommes négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse des valorisations. Néanmoins, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, outre une valorisation plus attractive, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture (en Chine) et de croissance des bénéfices plus favorable. Nous conservons notre positionnement sur les entreprises liées au développement des énergies renouvelables qui bénéficient de la transition énergétique et écologique en cours. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux ressources minières et à l'énergie ainsi que les services à la collectivité, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication qui apportent un côté défensif, ce qui est aussi vrai pour notre exposition aux services à la collectivité. Pour les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, leurs valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives sont plutôt intéressantes même si nous nous attendons à une volatilité plus forte sur le secteur financier.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Enfin nous renforçons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif est en train de réussir à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

Mai 2023

L'allocation du fonds Pfizer long Terme a été réajustée marginalement au cours du mois de mai mais avec un biais plus prononcé vers les actions technologiques américaines. Nos indicateurs quantitatifs sont légèrement négatifs pour les actifs risqués et nous avons ajusté notre exposition en actions tout en conservant un positionnement prudent dans le fonds et en conservant des actifs de diversifications. Il faut noter qu'au cours du mois de mai les résultats des très grandes entreprises technologiques américaines ont été très bons et nous avons des bénéfices en croissance pour les entreprises de grande taille exposées à la consommation des marchés émergents. Les taux ont une volatilité encore forte mais restent à des niveaux acceptables dues à une inflation toujours forte et des incertitudes sur le marché des banques régionales américaines qui pourraient impacter le tissu économique de la région. Dans le détail, pour la zone euro, notre exposition aux petites et moyennes entreprises a été légèrement diminuée autour de 26%. Pour les entreprises de grande taille sur la zone euro notre exposition a été réduite pour atteindre 15% au cours du mois de mai. De plus pour les diversifications géographiques sur le mois, notre exposition en actions d'Amérique du nord est passée de 22% à 24% dont 11% sur le Nasdaq. Sur les actions émergentes, elle reste stable autour de 10%. Concernant les autres diversifications, nous avons conservé notre exposition en actions aurifères à 4.5%. Notre exposition en actifs de diversification via la volatilité est stable aussi, autour de 16%. Enfin, notre exposition en obligations à haut rendement d'entreprises américaines est restée aussi autour de 4%. Au total, notre exposition en actions par transparence est passée de 81% à 79% au cours du mois de mai, il est à noter que nous avions 60% d'exposition en actions en fin d'année 2022. Par ailleurs, nous avons augmenté notre exposition au dollar à 2.5% le contexte s'est stabilisé pour la devise américaine compte tenu de la décision d'augmenter le plafond de la dette américaine. Concernant les autres classes d'actifs nous avons réduit notre duration aux obligations d'état américaines autour de 1.07 cet actif nous permet d'amortir une partie d'un éventuel choc de récession qui se diffuserait sur les actifs risqués.

Juin 2023

Au cours du mois de juin, les indicateurs économiques ont surpris à la hausse aux Etats-Unis, à la baisse en Europe et en Chine. Dans les grandes économies avancées, le reflux de l'inflation, très marqué sur les indices généraux, a été beaucoup moins net sur les indices sous-jacents. La BCE a relevé une nouvelle fois ses taux d'intérêt alors que la Fed a marqué une pause, sans toutefois signaler la fin de son cycle haussier, et que la PBoC (banque centrale chinoise) a baissé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont augmenté, notamment sur les maturités courtes, et les indices d'actions ont progressé. Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année (+12,9%). Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie (+8,3%), l'Espagne (+6%) et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse de +2,9%, suivi du marché britannique (+1%). Le marché nippon (+7,6%) ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains (+5,8%) et du marché chinois (+3,7%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé (-0,8%) et les services de communications (-2,6%). En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+3,3% vs 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+1,7%) sous-performent les valeurs dites « Value » (+3%). Au cours du mois de juin, nous avons conservé une exposition légèrement sous-exposée au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous restons légèrement négatifs sur les actions américaines où nous anticipons un risque d'ajustement à la baisse des valorisations. Néanmoins, nous avons réduit légèrement, notre sous-pondération aux entreprises technologiques. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition à l'énergie ainsi qu'aux services aux collectivités, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

Juillet 2023

Au cours du mois de juillet, les indicateurs économiques sont restés bien orientés aux Etats-Unis, nettement moins en zone euro et en Chine. Dans la plupart des pays, l'inflation a poursuivi son reflux, mais avant tout sous l'effet des composantes volatiles alors que les indices de prix sous-jacents sont restés en forte progression. La Réserve fédérale et la BCE ont de nouveau relevé leurs taux directeurs, tout en signalant que d'éventuelles hausses supplémentaires dépendraient des chiffres d'inflation des prochains mois. Sur les marchés, les rendements obligataires à long terme ont évolué en légère hausse, ceux à court terme en légère baisse. Les indices d'actions ont progressé. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Le MSCI World AC (+3,1%) a préservé sa tendance haussière depuis le début de l'année (+16,3%). Les Etats Unis (+3,3%) ont surperformé les marchés européens (+1,4%). Les marchés de la Zone Euro (+1,8%) ont fait mieux, avec en tête l'Italie (+4,8%), l'Allemagne (+2%) et les Pays-Bas (+1,6%). Hors zone euro, le marché britannique a progressé de +2,1%. Le marché japonais (+1,6%) a lui aussi été positif sur le mois. Le MSCI pays émergents a progressé fortement (+4,9%), entraîné par la hausse des marchés des pays de la zone EMEA (+5,2%) et de la Chine (+9,1%). En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT (-1,1%) et les services aux collectivités (-1,6%). L'immobilier (+10,9%) et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès (+5,1%). Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+1,9% contre 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+0,2%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (+2,7%). Au cours du mois de juillet, nous avons conservé notre sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous avons réduit notre sous-exposition aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition à l'énergie ainsi qu'aux services aux collectivités, ces secteurs bénéficient du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Enfin nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois.

Août 2023

Au mois d'août, l'activité économique est restée vigoureuse aux Etats-Unis mais décevante en Europe et en Chine. L'inflation a poursuivi son reflux, quoique toujours de façon trop lente du point de vue des banques centrales des grandes économies avancées, qui se sont abstenues de signaler la fin des hausses de taux directeurs. Sur les marchés, les rendements obligataires américains ont augmenté et les actions ont baissé. Correction des marchés d'actions en août, suite à la forte hausse des taux à long terme, au-dessus de 4% pour l'emprunt d'état américain à 10 ans, alors que la saison des résultats d'entreprises, porteuse jusque-là, était bien avancée. L'indice MSCI ACWI, représentant les actions des grandes capitalisations des pays développés et émergents, perd -2,2%. En parallèle, la déception concernant la reprise chinoise a fait chuter le MSCI Chine de -8,6%. Les marchés émergents plus globalement (-4,9%) et l'indice Pacific ex Japan (-3,8%) en ont aussi souffert. L'Europe recule de -2,5%, les Etats-Unis de -1,9% et le Japon est stable (0%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,9%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-0,3%). De même les valeurs

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

de croissance (-3%) perdent plus de terrain que les valeurs décotées (« value ») (-2%). Ainsi, la consommation discrétionnaire (-6,3%) ressort en bas de classement avec les matériaux (-4,4%). A l'opposé, l'énergie (+2,8%) profite de la remontée des prix du pétrole et la santé (+0,6%) sert de refuge ; ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois. Dans cet environnement, bien que nous conservions un positionnement prudent vis-à-vis des actifs risqués, nous avons profité d'un regain de volatilité sur les actions européennes durant le mois d'août pour alléger de 3,5% notre protection contre une hausse de la volatilité sur l'indice Euro Stoxx (le support AF Volatility Euro). Nous conservons néanmoins une protection contre un événement extrême se traduisant par une hausse de la volatilité sur les actions européennes et mondiales. La partie obligataire du portefeuille (12% du portefeuille), centrée sur les Etats-Unis, procure également une certaine protection contre les chocs de marché. Aux Etats-Unis, nous maintenons l'exposition aux valeurs technologiques américaines qui restent porteuses.

Septembre 2023

En septembre, les chiffres économiques ont montré une activité toujours vigoureuse aux Etats-Unis. En zone euro et en Chine, la situation est restée plus difficile, quoique sans aggravation majeure. De part et d'autre de l'Atlantique, l'inflation sous-jacente, bien que toujours élevée, a poursuivi son reflux. La Réserve fédérale américaine a laissé ses taux inchangés alors que la Banque Centrale Européenne a relevé les siens. Sur les marchés, les rendements obligataires ont fortement augmenté tandis que la correction des indices d'actions, amorcée en août, a continué. La correction des marchés d'actions qui a commencé en août s'est prolongée ce mois-ci. Bien que beaucoup de banques centrales n'aient pas relevé leurs taux directeurs, leur ton « hawkish » a entraîné une hausse globale des taux longs. Le 10 ans américain a augmenté de près de 60 point de base en septembre. Par ricochet, les actions mondiales ont souffert, le MSCI ACWI perdant -3,6%. Les Etats-Unis reculent de -4,8% et sous-performent l'Europe (-1,4%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font moins bien, avec comme principales lanternes rouges les Pays-Bas (-5,8%) et le Portugal (-4%). Hors zone euro, le marché britannique (+2,8%) a tiré son épingle du jeu, notamment grâce à son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (-0,4%) accuse une légère baisse en septembre. Le MSCI marchés émergents recule (-2%) entraîné par la forte appréciation du dollar et la sous performance du marché chinois (-3%). En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites « Value » (+1,1%) surperforment les valeurs de croissance (-3,8%). En tête, le secteur de l'énergie (+7,5%) et le secteur bancaire (+2,9%). Le secteur technologie de l'information (-6,1%) ainsi que celui des produits de consommation discrétionnaire (-5,8%) ont fortement été pénalisés par la hausse des taux longs. Au cours du mois de septembre, nous avons conservé notre sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours des fortes incertitudes quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, celles-ci bénéficient d'un contexte de réouverture de la consommation en Chine et une croissance de bénéfices plus favorable. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre exposition aux services aux collectivités, ce secteur bénéficiant du contexte de forte inflation. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication plus défensif, ce qui est vrai aussi pour notre exposition aux services à la collectivité. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe, dont les valorisations nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs perspectives nous semblent favorables. Nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges dans un contexte de forte inflation. De plus, il nous expose à la dynamique de réouverture du consommateur chinois. Enfin, nous avons initié, au cours de ce mois, une position sur les entreprises liées à la production de matières premières, ce secteur d'activité pourrait bénéficier d'un rebond due à un ajustement à la hausse de la demande globale.

Octobre 2023

Au cours du mois d'octobre, les chiffres économiques américains ont, de nouveau, surpris à la hausse, alors que ceux de la zone euro sont restés décevants. Du côté des économies émergentes, une bonne nouvelle est venue de la croissance chinoise du T3. L'inflation, pour sa part, a davantage reflué en zone euro qu'aux Etats-Unis. La communication de la BCE et de la Réserve fédérale américaine a conforté les marchés dans l'idée que les cycles de hausses des taux de ces deux grandes banques centrales étaient terminés. Sur les marchés,

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

les rendements obligataires ont fortement augmenté en cours de mois avant de se replier, tandis que les actions ont poursuivi leur correction. La correction des marchés d'actions, amorcée en août, s'est prolongée en septembre. La hausse des taux longs américains, conjuguée aux bénéfices décevants de certains grands noms de la technologie, ont fortement impactés les actions. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 5 % pour la première fois depuis juillet 2007. Le MSCI ACWI perd -2,8%. Les Etats-Unis reculent de -2,4% mais surperforment l'Europe (-3,5%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font légèrement mieux avec en tête le Portugal (+0.8%). Hors zone euro, le marché suisse (-5,1%) a particulièrement souffert. Le MSCI pays émergents recule (-3,7%) pénalisé notamment par la forte sous performance du marché sud-coréen (-7%) ainsi que du marché chinois (-4,2%). En Europe, les secteurs cycliques (-3,8%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-2,9%). Les secteurs de la banque (-6,3%), de la santé (-5,5%) et de la consommation discrétionnaire (-5,3%) sont les principaux contributeurs de la baisse en octobre. En Europe, les valeurs de croissance (-3,2%) surperforment les valeurs dites « Value » (-3,8%). Sur la période, nous avons profité d'un regain de volatilité sur les actions européennes pour réduire de 3% la position sur le fonds AF Volatility Euro. En parallèle, nous avons profité de la faiblesse des marchés d'actions pour renforcer l'exposition aux actions américaines via des contrats à terme sur les indices S&P 500 et NASDAQ. Nous avons également accru l'exposition aux mines d'or en renforçant le support CPR Invest - Global Gold Mines.

Novembre 2023

En novembre, l'économie américaine est restée tonique, bien qu'en légère perte de vitesse, tandis que celle de la zone euro s'est maintenue sur une trajectoire stagnante. La Chine, de son côté, a déployé de nouvelles mesures visant à amortir son ralentissement. Dans les grandes économies avancées, l'inflation a baissé plus rapidement que prévu et les banques centrales se sont abstenues de signaler des hausses de taux supplémentaires. Les marchés ont très bien accueilli ces développements : les rendements obligataires ont fortement baissé et les actions ont réalisé de belles progressions. Les marchés d'actions ont fortement rebondi en novembre. Le rendement américain à 10 ans a chuté de près de 50 point de base sur le mois. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +7,9%. Les Etats-Unis ont progressé de 9,2%, surperforant l'Europe (+5,6%). Les marchés de la zone euro (+7,8%) ont fait mieux, avec comme principaux contributeurs l'Allemagne (+9,8%) et les Pays-Bas (+9,8%). Hors zone euro, le marché britannique (+1,8%) n'a pas su profiter pleinement du rebond notamment du fait de son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (+5,9%), en revanche, s'est joint au rallye. Le MSCI pays émergents a progressé (+6%), entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché sud-coréen (+11%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites « value » (+4,3%) sous-performent les valeurs de croissance (-7%). En tête, le secteur de l'immobilier (+14,2%) et le secteur de l'IT (+13,6%), sensibles taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie (-2,6%) est le seul à finir le mois en territoire négatif. Au cours du mois de Novembre, nous avons conservé une légère sous-exposition au marché des actions européennes. La valorisation des entreprises européennes est attractive mais le contexte macro-économique présente toujours une incertitude quant à la soutenabilité du niveau de bénéfices des entreprises à ce moment du cycle économique. Nous conservons par ailleurs nos biais de composition en faveur d'actions européennes de qualité qui ont la capacité de conserver leur marges mais aussi de générer de la croissance. En dehors de l'Europe, nous conservons notre exposition plutôt neutre aux actions américaines où la dynamique des technologies autour de l'intelligence artificielle pourrait soutenir un nouveau cycle d'investissements. Par ailleurs, nous conservons notre surpondération aux actions des pays émergents, l'écart de croissance entre les pays émergents et les pays développés restant favorable aux marchés émergents. Au total, compte tenu du contexte macro-économique, nous restons sous-pondérés aux actions. Sur le plan sectoriel, nous conservons une approche équilibrée entre les secteurs cycliques et défensifs. Ainsi, nous avons une exposition au secteur des services aux collectivités car il bénéficie de revenus stables et prévisibles. En parallèle, nous gardons notre exposition sur les services de télécommunication et nous conservons notre position sur le secteur de l'alimentation et des boissons, ce secteur défensif parvient à améliorer ses marges grâce à la baisse des prix agricoles, les secteurs des boissons peut aussi bénéficier d'une reprise de la demande chinoise pour les fêtes de fin d'année. Parmi les secteurs cycliques, nous conservons notre exposition aux entreprises liées au secteur automobile en Europe. Les valorisations des entreprises de ce secteur nous semblent encore attractives et pourraient bénéficier d'un mouvement haussier additionnel. Nous conservons notre exposition au secteur technologique européen notamment à travers les semi-conducteurs dont les perspectives de croissance sont très bonnes. Nous maintenons notre exposition aux assurances car leurs bilans et leurs perspectives continuent d'être favorables. Enfin, nous conservons nos positions sur les entreprises liées à la production de matières premières. Ces secteurs d'activité pourraient bénéficier d'un rebond due à un ajustement à la hausse de la demande globale.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Décembre 2023

Sur le marché obligataire, la fin de l'année a été marquée par une forte baisse des rendements sur l'ensemble de la courbe. Le taux de l'emprunt d'état américain à 10 ans a clôturé l'année à près de 3,8% et son homologue allemand aux alentours de 2%. Le marché s'attend à ce que la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») et la Banque Centrale Européenne (BCE) entament leur cycle de baisse des taux en mars. Ce mouvement s'explique par : 1/ Une baisse plus forte que prévu de l'inflation dans les économies développées, 2/ Un changement de ton de la Fed, désormais revenue au point où elle se préoccupe autant de l'emploi que de l'inflation. En effet, la Fed étant rassurée par le recul de l'inflation, les membres de son Comité de Politique Monétaire (le « FOMC ») sont désormais très attentifs à l'impact de la hausse des taux sur la croissance. L'objectif étant d'éviter un ralentissement excessif de l'activité, la Fed ne souhaite pas restreindre l'économie plus longtemps que nécessaire. 3/ Une croissance économique qui surprend toujours à la baisse dans la zone euro, même si le marché du travail reste solide. Les marchés s'attendent désormais à un retour rapide de l'inflation à 2 % sans récession. Le rallye des actions mondiales, qui a commencé en novembre, s'est prolongé ce mois-ci en réaction à la baisse généralisée des taux longs. L'indice MSCI ACWI a gagné +4,1%. L'indice américain S&P500 progresse de 4,9% et surperforme l'Europe et la zone euro (+3,1%). Le marché nippon (-0,7%) est à contre tendance et finit le mois en territoire négatif. L'indice MSCI des pays émergents avance (+2,8%) entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché indien (+7,8%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,4%) l'emportent face aux valeurs défensives (+0,8%). En tête, le secteur de l'immobilier (+11,6%) et le secteur industriel (+6,3%). Le secteur de l'énergie (-1,6%) est le seul secteur finissant le mois en territoire négatif. En Europe, les valeurs de croissance (+3,3%) surperforment les valeurs décotées (« Value » - (+2,8%). Ce mois-ci nous avons initié une exposition aux valeurs moyennes américaines, via des contrats sur l'indice Russell2000 (E-MINI RUSS 2000 03/24 CME). Nous avons également arbitré une partie de l'exposition aux valeurs technologiques américaines (contrats NASDAQ 100 E-MINI 03/24 CME) en faveur du marché plus large (contrats S&P500 EMINI 03/24 CME), tout en couvrant partiellement notre exposition aux actions américaines au moyen d'options de vente (« puts ») sur l'indice S&P500. Nous avons également profité de la hausse sensible des marchés obligataires pour prendre des profits en deux fois sur notre exposition aux emprunts d'état américains (contrats US 10YR NOTE CBT 03/24 CBOT).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES (C) en devise EUR : 14,86% / 18,47% avec une Tracking Error de 1,69%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	360 315 327,80	445 778 000,66
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	179 635 134,25	153 714 918,37
AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE TRANSITION CTB - XE C	143 016 550,42	73 389 303,09
AMUNDI INDEX EQUITY GLOBAL LOW CARBON-IE		215 409 707,81
AM IS S&P 500 UEUC	191 535 268,32	9 604 278,07
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	60 265 746,92	46 239 983,34
AI MSCI EMER MARK SRI UCITS ETF DR USD	39 365 584,39	45 621 588,86
Amundi Funds Emerging Markets Equity Focus Z USDC	45 929 835,49	35 999 604,31
AMUNDI INDEX MSCI WORLD UCITS ETF DR	74 908 184,16	
AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND Z USD	70 870 336,65	

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

01/01/2023

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} janvier 2023.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.amundi.com.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Date de mise à jour du prospectus : 1^{er} janvier 2023

01/12/2023

Le dépositaire et la société de gestion appartiennent au même groupe; ainsi, et conformément à la réglementation applicable, ils ont mis en place une politique d'identification et de prévention des conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêt ne peut être évité, la société de gestion et le dépositaire prennent toutes les mesures nécessaires pour gérer, suivre et signaler ce conflit d'intérêt.

La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : www.caceis.com ou gratuitement sur simple demande écrite. Des informations actualisées sont mises à disposition des porteurs sur demande.

- Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) : L'OPC peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

contrats d'échange sur rendement global (TRS).

- Risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie : L'OPC est exposé au risque de réinvestissement et/ou à la remise en garantie des titres reçus à titres de collatéral. La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser en fonction de la fluctuation des titres réutilisés ou des titres acquis par investissement du collatéral espèces reçu.

Dispositif de plafonnement des rachats :

La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus : La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5% de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion (www.amundi.com). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

Mécanisme du Swing Pricing :

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Date de mise à jour du prospectus : 1er décembre 2023

Toutefois, si, en cas de circonstances exceptionnelles, le remboursement nécessite la réalisation préalable d'actifs compris dans le fonds, ce délai peut être prolongé, sans pouvoir excéder 30 jours. Sauf en cas de succession ou de donation-partage, la cession ou le transfert de parts entre porteurs, ou de porteurs à un tiers, est assimilé à un rachat suivi d'une souscription ; s'il s'agit d'un tiers, le montant de la cession ou du transfert doit, le cas échéant, être complété par le bénéficiaire pour atteindre au minimum celui de la

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

souscription minimale exigée par le prospectus. En application de l'article L. 214-24-41 du Code monétaire et financier, le rachat par le fonds de ses parts, comme l'émission de parts nouvelles, peuvent être suspendus, à titre provisoire, par la société de gestion, quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande. Lorsque l'actif net du fonds est inférieur au montant fixé par la réglementation, aucun rachat des parts ne peut être effectué. En application des articles L. 214-24-41 du Code monétaire et financier et 422-21-1 du Règlement général de l'AMF, la société de gestion peut décider de plafonner les rachats quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs ou du public le commande. Le dispositif pourra être déclenché par la société de gestion dès lors qu'un seuil (rachat net divisé par actif net) prédéfini dans le prospectus est atteint. Dans le cas où les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider de ne pas déclencher le dispositif de plafonnement des rachats, et par conséquent d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats dépend de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP et est déterminée dans le prospectus. Les ordres de rachat non exécutés sur une valeur liquidative seront automatiquement reportés sur la prochaine date de centralisation. Des conditions de souscription minimale pourront être fixées selon les modalités prévues par le prospectus. Le fonds peut cesser d'émettre des parts en application du troisième alinéa de l'article L. 214-24-41 du Code monétaire et financier, de manière provisoire ou définitive, partiellement ou totalement, dans les situations objectives entraînant la fermeture des souscriptions telles qu'un nombre maximum de parts émises, un montant maximum d'actif atteint ou l'expiration d'une période de souscription déterminée. Le déclenchement de cet outil fera l'objet d'une information par tout moyen des porteurs existants relative à son activation, ainsi qu'au seuil et à la situation objective ayant conduit à la décision de fermeture partielle ou totale. Dans le cas d'une fermeture partielle, cette information par tout moyen précisera explicitement les modalités selon lesquelles les porteurs existants peuvent continuer de souscrire pendant la durée de cette fermeture partielle. Les porteurs de parts sont également informés par tout moyen de la décision du fonds ou de la société de gestion soit de mettre fin à la fermeture totale ou partielle des souscriptions (lors du passage sous le seuil de déclenchement), soit de ne pas y mettre fin (en cas de changement de seuil ou de modification de la situation objective ayant conduit à la mise en œuvre de cet outil). Une modification de la situation objective invoquée ou du seuil de déclenchement de l'outil doit toujours être effectuée dans l'intérêt des porteurs de parts. L'information par tout moyen précise les raisons exactes de ces modifications.

Date de la mise à jour du règlement : 1er décembre 2023

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations spécifiques

OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 15,85%.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 114,55%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 112,42%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires ⁽¹⁾) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

⁽¹⁾ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

▪ Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde¹, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

▪ Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité². Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG³ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciaires ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciaires/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**⁴,

¹ Sources Amundi Décembre 2023

² Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

³ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁴ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

- armes chimiques et biologiques⁵,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁶.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁷,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁸,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante⁹.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

⁵ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁶ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁷ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁸ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

⁹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- **Armement nucléaire**

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 11 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS
Stéphane COLLAS

Jean Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Comptes annuels

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 510 350 580,98	1 254 753 008,54
Actions et valeurs assimilées	5 176 498,32	4 112 616,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 176 498,32	4 112 616,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 502 158 764,46	1 243 797 797,90
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 502 158 764,46	1 243 797 797,90
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 015 318,20	6 842 594,64
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 015 318,20	6 842 594,64
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	17 557 917,07	8 595 840,50
Opérations de change à terme de devises		
Autres	17 557 917,07	8 595 840,50
COMPTES FINANCIERS	4 057 594,34	32 650 541,95
Liquidités	4 057 594,34	32 650 541,95
TOTAL DE L'ACTIF	1 531 966 092,39	1 295 999 390,99

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Bilan Passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 449 901 446,53	1 236 925 876,42
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	75 561 949,72	26 379 309,32
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 021 406,04	-1 213 922,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 524 441 990,21	1 262 091 263,10
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 015 318,21	6 842 560,29
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 015 318,21	6 842 560,29
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	3 015 318,21	6 842 560,29
Autres opérations		
DETTES	4 508 783,97	680 345,46
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 508 783,97	680 345,46
COMPTES FINANCIERS		26 385 222,14
Concours bancaires courants		26 385 222,14
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 531 966 092,39	1 295 999 390,99

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Hors-Bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RP EURGBP 0324	20 046 160,06	
CC EURCAD 0324	12 567 794,86	
RY EURJPY 0324	6 193 671,82	
DJE 600 EUROP 0324	51 146 680,00	
DJE 600 EUROP 0323		55 451 075,00
EURO STOXX 50 0323		33 913 600,00
EC EURUSD 0323		629 772,78
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CD CADUSD 0324	13 692 119,68	
EC EURUSD 0324	125 322,50	
E-STOXX UTIL 0324	4 183 700,00	
OSE TOPIX FUT 0324	7 748 234,08	
DJE 600 INSUR 0324	14 066 010,00	
DJS BAS R FUT 0324	8 306 870,00	
DJES BANKS 0324	15 257 600,00	
DJS TECH FUT 0324	12 973 530,00	
DJS TELECOM 0324	11 654 415,00	
DJS F&B FUT 0324	12 097 890,00	
DJE 600 OIL G 0324	12 079 410,00	
PHLX EMINI SE 0324	8 393 518,31	
SP 500 MINI 0323		83 569 079,41
SP 500 MINI 0324	18 326 166,66	
DJ STOXX HC 0323		12 879 100,00
E-STOXX UTIL 0323		13 904 000,00
DJE 600 INSUR 0323		12 899 895,00
E-MIN RUS 200 0323		18 169 458,89
DJS TECH FUT 0323		3 404 890,00
DJS TELECOM 0323		10 629 195,00
MSCI WORLD 10 0323		24 723 167,02
CME JPY/USD 0323		90 267,04
CME JPY/USD 0324	81 202,19	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Compte de Résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	398 762,21	98 022,90
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		264 730,10
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	398 762,21	362 753,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		207 955,43
Autres charges financières		
TOTAL (2)		207 955,43
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	398 762,21	154 797,57
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 434 929,17	1 317 052,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 036 166,96	-1 162 255,21
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	14 760,92	-51 667,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 021 406,04	-1 213 922,64

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexes aux comptes annuels

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010199653 - Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

Swing pricing

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	Capitalisation	Capitalisation

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 262 091 263,10	1 408 087 596,90
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	244 786 603,60	291 104 486,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-176 365 330,13	-174 439 073,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	104 863 261,97	63 563 638,64
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-28 075 962,22	-17 007 459,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	26 531 052,86	17 295 781,70
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-29 825 747,91	-47 345 880,53
Frais de transactions	-734 739,25	-418 049,54
Différences de change	-13 046 447,58	12 486 775,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	131 842 491,76	-285 073 811,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>201 960 476,82</i>	<i>70 117 985,06</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-70 117 985,06</i>	<i>-355 191 796,96</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	3 411 710,97	-5 000 485,30
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>674 762,52</i>	<i>-2 736 948,45</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 736 948,45</i>	<i>-2 263 536,85</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 036 166,96	-1 162 255,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 524 441 990,21	1 262 091 263,10

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	51 146 680,00	3,36
Change	38 807 626,74	2,54
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	89 954 306,74	5,90
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	125 087 344,05	8,21
Change	13 898 644,37	0,91
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	138 985 988,42	9,12

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							4 057 594,34	0,27
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	4 057 594,34	0,27								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	478 374 231,17	31,38			11 589 276,93	0,76		
Opérations temporaires sur titres								
Créances	1 768 708,64	0,12	365 587,68	0,02	448 633,53	0,03	205 536,18	0,01
Comptes financiers	2 137 871,72	0,14	353 056,77	0,02	529 962,12	0,03	406 827,91	0,03
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture			20 046 160,06	1,31	6 193 671,82	0,41	12 567 794,86	0,82
Autres opérations	40 618 329,34	2,66			7 748 234,08	0,51		

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	11 202 284,44
	Dépôts de garantie en espèces	6 355 632,63
TOTAL DES CRÉANCES		17 557 917,07
DETTES		
	Achats à règlement différé	3 867 273,71
	Frais de gestion fixe	319 031,00
	Autres dettes	322 479,26
TOTAL DES DETTES		4 508 783,97
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		13 049 133,10

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C		
Parts souscrites durant l'exercice	887 613,862	244 786 603,60
Parts rachetées durant l'exercice	-636 988,617	-176 365 330,13
Solde net des souscriptions/rachats	250 625,245	68 421 273,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 106 226,273	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 434 929,17
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 442 088 515,40
	LU2233156749	AMD INDEX MSCI JPN SRI PAB UCITS ETF DR	23 372 212,91
	LU2344285940	AMF Global Equity ESG Improvers Z	22 408 540,06
	LU1681042948	AM IS MSCI US UED	75 680 066,77
	LU1681049018	AM IS S&P 500 UEUC	196 723 244,45
	IE000R85HL30	AM MSCI USA SRI CL NT ZR PAB ETF EUR HGD	154 951 392,96
	FR0010821819	AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	38 540 067,17
	FR0014005XN8	AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	14 406 883,81
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	6 030 357,37
	FR0014005XM0	AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	26 688 394,98
	LU2132231270	Amundi Funds Emerging Markets Equity Focus Z USDC	8 023 798,62
	LU1600319138	AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY SMALL CAP Z EUR C	14 237 957,33
	LU1860902680	AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS QI EUR C	40 861 275,30
	LU2237438382	AMUNDI FUNDS JAPAN EQUITY ENGAGEMENT Z EUR C	3 855 119,11
	LU1880401010	AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL EQUITY Z EUR C	147 029 967,10
	LU2414850565	AMUNDI FUNDS RUSSIAN EQUITY Z EUR C	
	LU2031987014	AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND Z USD	85 010 981,03
	LU1437017350	AMUNDI INDEX MSCI EMERGI MARK UCITSETFDR	4 657 473,27
	LU1861137724	AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK SRI IE AH	7 768 098,37
	LU1602144906	AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI - UCITS ETF DR - EUR	17 438 293,83
	LU1437016972	AMUNDI INDEX MSCI WORLD UCITS ETF DR	80 479 795,94
	LU1681041890	AMUNDI MSCI EURO QUALITYFACTR UCETFEUR C	19 095 059,85
	LU1437020735	AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE TRANSITION CTB - XE C	75 560 789,71
	LU2089238385	AMUNDI PRIME JAPAN - UCITS ETF DR (C)	11 589 276,93
	FR0013187382	AMUNDI RESA ACTIONS EUROPE - Part S-C	1 706 700,00
	LU1861132840	AMUNDI STOXX GLOB ARTI INTEL UCITS ETF AH	24 424 925,15
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR ZC	8 483 700,74
	LU1073903327	CAPB FDS AMERICA OPPORTUNITIES G	16 611 246,20
	LU2265521208	CPR INVEST CLIMAT ACTION Z EUR ACC UNHDG	30 142 618,62
	LU1530899811	CPR INVEST GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES I ACC	41 976 382,02
	LU1291158316	CPR Invest - Global Silver Age - I - Acc	38 344 190,50
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR - Z	3 434 118,94
	LU2351333773	FCH FID EUROPE EQ ZEURC	5 646 709,00
	LU2351337501	FCH JMP US EQUITY FOC ZCUSD	53 120 011,23

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Instruments financiers à terme	LU2351334409	FCH MG GLOBAL DIV Z USD C	13 776 258,62
	IE00B44G8632	KBI FUNDS ICAV KBI ENERGY SOLUTIONS FUND C EUR CAP	12 910 675,72
	IE00B43HDM83	KBI Funds ICAV - KBI Water Fund Class C EUR	65 161 522,60
	LU1781541179	MULTI UNITS LUXEMBOURG-LYXOR CORE MSCI WORLD DR UCITS ETF CA	44 920 325,00
	LU1350003296	STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IU	7 020 084,19
Total des titres du groupe			1 442 088 515,40

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-1 021 406,04	-1 213 922,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-1 021 406,04	-1 213 922,64

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 021 406,04	-1 213 922,64
Total	-1 021 406,04	-1 213 922,64

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	75 561 949,72	26 379 309,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	75 561 949,72	26 379 309,32

	29/12/2023	30/12/2022
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	75 561 949,72	26 379 309,32
Total	75 561 949,72	26 379 309,32

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	739 651 714,60	1 092 919 275,86	1 408 087 596,90	1 262 091 263,10	1 524 441 990,21
Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C en EUR					
Actif net	739 651 714,60	1 092 919 275,86	1 408 087 596,90	1 262 091 263,10	1 524 441 990,21
Nombre de titres	3 201 485,521	4 286 193,423	4 448 363,881	4 855 601,028	5 106 226,273
Valeur liquidative unitaire	231,03	254,98	316,54	259,92	298,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,43	15,27	24,18	5,43	14,79
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,10	-0,25	-0,25	-0,20

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
NEXTSTAGE EVERGREEN	EUR	40 908	5 176 498,32	0,34
TOTAL FRANCE			5 176 498,32	0,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 176 498,32	0,34
TOTAL Actions et valeurs assimilées			5 176 498,32	0,34
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	EUR	115 095	38 540 067,17	2,53
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI Part Z	EUR	13,944	14 406 883,81	0,94
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	58,474	6 030 357,37	0,39
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI Z	EUR	25,83	26 688 394,98	1,75
AMUNDI RESA ACTIONS EUROPE - Part S-C	EUR	10 000	1 706 700,00	0,12
BFT AUREUS ISR ZC	EUR	82,056	8 483 700,74	0,56
CPR MONETAIRE ISR - Z	EUR	166,073	3 434 118,94	0,23
QUADRATOR SRI IC	EUR	26 542,7	12 513 025,06	0,82
TOTAL FRANCE			111 803 248,07	7,34
IRLANDE				
AM MSCI USA SRI CL NT ZR PAB ETF EUR HGD	EUR	1 563 744	154 951 392,96	10,16
KBI FUNDS ICAV KBI ENERGY SOLUTIONS FUND C EUR CAP	EUR	503 379,434	12 910 675,72	0,85
KBI Funds ICAV - KBI Water Fund Class C EUR	EUR	1 327 280,7798	65 161 522,60	4,27
TOTAL IRLANDE			233 023 591,28	15,28
LUXEMBOURG				
AMD INDEX MSCI JPN SRI PAB UCITS ETF DRC	EUR	529 322	23 372 212,91	1,53
AMF Global Equity ESG Improvers Z	USD	22 821,734	22 408 540,06	1,47
AM IS MSCI US UED	USD	135 878	75 680 066,77	4,97
AM IS S&P 500 UEUC	USD	2 347 068	196 723 244,45	12,91
Amundi Funds Emerging Markets Equity Focus Z USDC	USD	8 895,513	8 023 798,62	0,53
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY SMALL CAP Z EUR C	EUR	11 952,918	14 237 957,33	0,94
AMUNDI FUNDS GLOBAL EQUITY DYNAMIC MULTI FACTORS QI EUR C	EUR	25 574,581	40 861 275,30	2,68
AMUNDI FUNDS JAPAN EQUITY ENGAGEMENT Z EUR C	EUR	4 566,27	3 855 119,11	0,25
AMUNDI FUNDS PIONEER GLOBAL EQUITY Z EUR C	EUR	85 107,965	147 029 967,10	9,64
AMUNDI FUNDS RUSSIAN EQUITY Z EUR C	EUR	7 514,702		
AMUNDI FUNDS US PIONEER FUND Z USD	USD	56 336,541	85 010 981,03	5,58
AMUNDI INDEX MSCI EMERGI MARK UCITSETFDR	EUR	77 593	4 657 473,27	0,31
AMUNDI INDEX MSCI EMERG MARK SRI IE AH	EUR	7 238,123	7 768 098,37	0,51
AMUNDI INDEX MSCI PACIFIC EX JAPAN SRI - UCITS ETF DR - EUR	EUR	29 690	17 438 293,83	1,14
AMUNDI INDEX MSCI WORLD UCITS ETF DR	EUR	781 531	80 479 795,94	5,28
AMUNDI MSCI EURO QUALITYFACTR UCETFEUR C	EUR	184 356	19 095 059,85	1,25

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AMUNDI MSCI WORLD CLIMATE TRANSITION CTB - XE C	EUR	698,819	75 560 789,71	4,95
AMUNDI PRIME JAPAN - UCITS ETF DR (C)	JPY	480 522	11 589 276,93	0,76
AMUNDI STOXX GLOB ARTI INTEL UCITS ETF AH	EUR	278 218	24 424 925,15	1,61
CAPB FDS AMERICA OPPORTUNITIES G	USD	162 933,876	16 611 246,20	1,09
CPR INVEST CLIMAT ACTION Z EUR ACC UNHDG	EUR	235,2132	30 142 618,62	1,98
CPR INVEST GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES I ACC	EUR	229,8872	41 976 382,02	2,75
CPR Invest - Global Silver Age - I - Acc	EUR	245	38 344 190,50	2,52
FCH FID EUROPE EQ ZEURC	EUR	6 100	5 646 709,00	0,37
FCH JMP US EQUITY FOC ZCUSD	USD	50 785	53 120 011,23	3,48
FCH MG GLOBAL DIV Z USD C	USD	14 694,667	13 776 258,62	0,90
MULTI UNITS LUXEMBOURG-LYXOR CORE MSCI WORLD DR UCITS ETF CA	EUR	2 997 586	44 920 325,00	2,94
OSSIAM SHILLER BRLY CAPE EUR	EUR	40 920	47 557 224,00	3,12
STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IU	USD	5 700	7 020 084,19	0,46
TOTAL LUXEMBOURG			1 157 331 925,11	75,92
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 502 158 764,46	98,54
TOTAL Organismes de placement collectif			1 502 158 764,46	98,54
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CC EURCAD 0324	CAD	-100	34 884,32	0,01
CD CADUSD 0324	USD	200	182 872,40	0,01
CME JPY/USD 0324	USD	1	39,61	
DJE 600 EUROP 0324	EUR	-2 132	-458 380,00	-0,03
DJE 600 INSUR 0324	EUR	807	-302 625,00	-0,02
DJE 600 OIL G 0324	EUR	679	54 170,00	
DJES BANKS 0324	EUR	2 560	-179 200,00	-0,01
DJS BAS R FUT 0324	EUR	286	341 370,00	0,02
DJS F&B FUT 0324	EUR	333	46 620,00	
DJS TECH FUT 0324	EUR	339	-104 160,00	-0,01
DJS TELECOM 0324	EUR	1 179	-267 340,00	-0,02
EC EURUSD 0324	USD	1	2 684,11	
E-STOXX UTIL 0324	EUR	214	-2 140,00	
OSE TOPIX FUT 0324	JPY	51	98 113,73	
PHLX EMINI SE 0324	USD	88	598 470,10	0,04
RP EURGBP 0324	GBP	-160	-77 512,84	
RY EURJPY 0324	JPY	-50	28 092,85	
SP 500 MINI 0324	USD	84	678 803,24	0,05
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			674 762,52	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			674 762,52	0,04
TOTAL Instruments financier à terme			674 762,52	0,04

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	CAD	-50 812,5	-34 884,32	
APPEL MARGE CACEIS	USD	-1 615 958,75	-1 462 869,46	-0,10
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-19 654 600	-126 206,59	-0,01
APPEL MARGE CACEIS	EUR	871 685	871 685,00	0,06
APPEL MARGE CACEIS	GBP	67 168,75	77 512,84	0,01
TOTAL Appel de marge			-674 762,53	-0,04
Créances			17 557 917,07	1,15
Dettes			-4 508 783,97	-0,30
Comptes financiers			4 057 594,34	0,27
Actif net			1 524 441 990,21	100,00

Part AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES C	EUR	5 106 226,273	298,54
---	------------	----------------------	---------------

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Annexe(s)

Produit

AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0010199653 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/12/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type: Parts de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF : Actions internationales

Objectifs: En souscrivant à AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES, vous investissez dans des actions d'entreprises principalement des Etats membres de l'OCDE.

L'objectif est de réaliser à moyen terme une performance supérieure à celle de son indice de référence, le MSCI World (non couvert du risque de change, dividendes nets réinvestis, cours de clôture), après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions jugées sous-évaluées ou dont le profil de croissance est estimé attractif. Pour construire son exposition internationale, l'équipe de gestion a recours à l'expertise de gérants internes et externes au groupe Amundi.

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est essentiellement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, mais peut être exposé accessoirement à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart limité par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES.

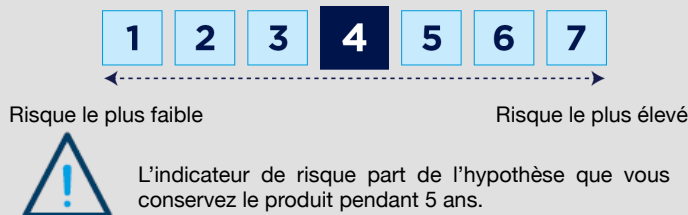
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.amundi.fr.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 130	€1 150
	Rendement annuel moyen	-88,7%	-35,1%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€6 710	€7 630
	Rendement annuel moyen	-32,9%	-5,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 370	€12 300
	Rendement annuel moyen	-16,3%	4,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 060	€14 560
	Rendement annuel moyen	10,6%	7,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 23/11/2023

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/11/2014 et 29/11/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2016 et 29/10/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€2 318	€3 373
Incidence des coûts annuels**	23,3%	6,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,46% avant déduction des coûts et de 4,23% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (12,00% du montant investi / 1 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 12,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 200 EUR
Coûts de sortie	Un maximum de 12,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	1056 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,66% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	57,99 EUR
Coûts de transaction	0,04% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	3,57 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat d'actions doivent être reçus avant 12:00 France heure le Jour d'évaluation. Veuillez vous reporter au prospectus AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
AMUNDI RESA ACTIONS INTERNATIONALES

Identifiant d'entité juridique :
96950049FUEX17Y2YZ25

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: _____



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **34,65 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI WORLD**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.096 (D)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0.146 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de (C-) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de (D+).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
AMUNDI S&P	Finance	Fonds	Luxembourg	12,86 %

d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: **du
01/01/2023 au
31/12/2023**

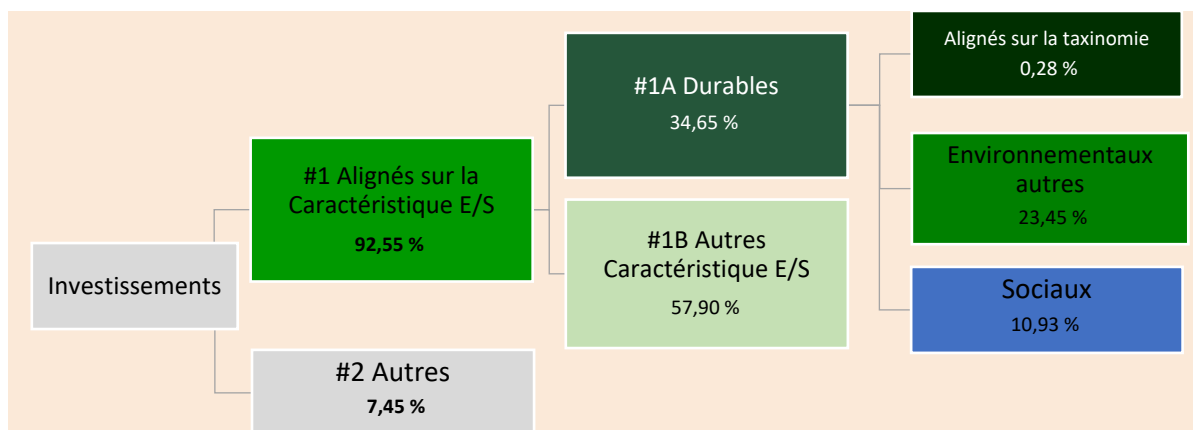
500 UCITS ETF - USD (C)				
AMUNDI MSCI USA ES (PAR)	Finance	Fonds	Irlande	10,15 %
A-F PIONEER GLOBAL EQ-Z EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	9,64 %
A-F US PIONEER FUND -Z USD	Finance	Fonds	Luxembourg	5,57 %
A-I MSCI WORLD-UCITS ETF DRC	Finance	Fonds	Luxembourg	5,26 %
AMUNDI IND EQU WRLD LOW CARBON-XEC	Finance	Fonds	Luxembourg	4,95 %
AMUNDI MSCI USA UCITS ETF - USD (C)	Finance	Fonds	Luxembourg	4,94 %
KBI WATER EUR C	Finance	Fonds	Irlande	4,27 %
FCH JPMORGAN US EQUITY FOCUS - Z USD (C)	Finance	Fonds	Luxembourg	3,48 %
OSSIAM SHILLER BARC CAPE EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	3,12 %
CPR INVEST - GL DISRUPTIVE OPP I	Finance	Fonds	Luxembourg	2,75 %
A-F GLOBAL EQ DYNAMIC M-FACTOR-I EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	2,68 %
AMUNDI ETF MSC EU EX EMU	Finance	Fonds	France	2,53 %
CPR INVEST - GL SILVER AGE-I-ACC	Finance	Fonds	Luxembourg	2,51 %
CPR INVEST - CLIMATE ACTION - Z EUR - AC	Finance	Fonds	Luxembourg	1,98 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Finance	Fonds	98,38 %
Finance	Services financiers	0,34 %
Autres	Autres	0,00 %
Forex	Forex	0,00 %
Liquidités	Liquidités	1,28 %

Les activités alignées sur la



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,28 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?***

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

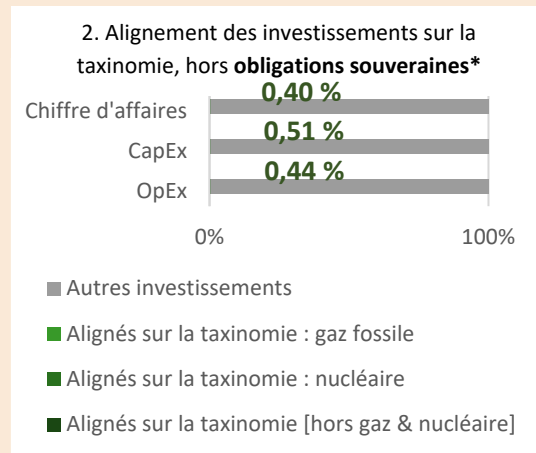
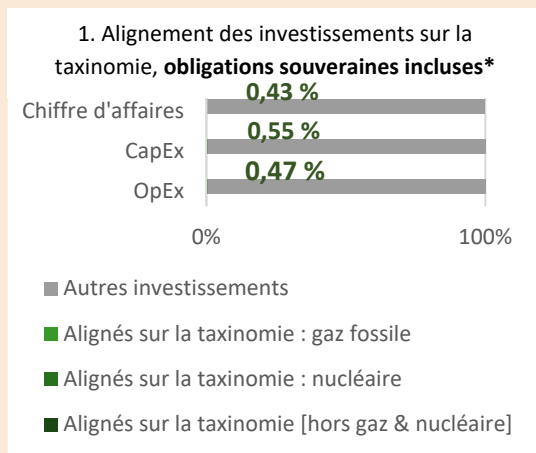
☒ Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

produit financier
à investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/12/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,18 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole
représente des
investissements
durables ayant un
objectif
environnemental
qui **ne tiennent pas
compte des
critères** en matière
d'activités
économiques
durables sur le plan
environnemental
au titre du
règlement (UE)
2020/852.

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **23,45 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **10,93 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de
référence sont
des indices

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Indicateurs extra-financiers

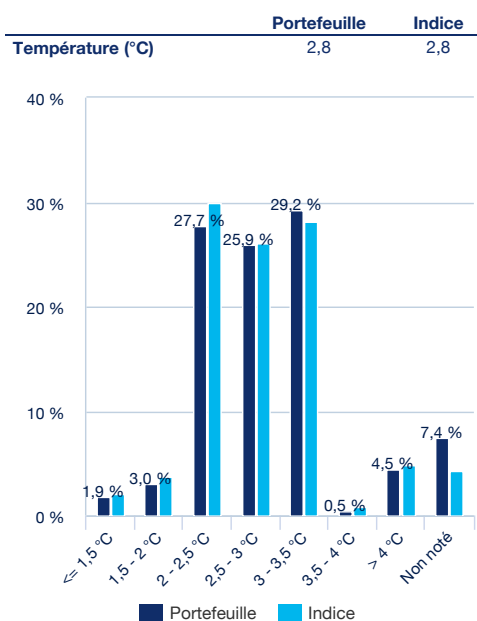
Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

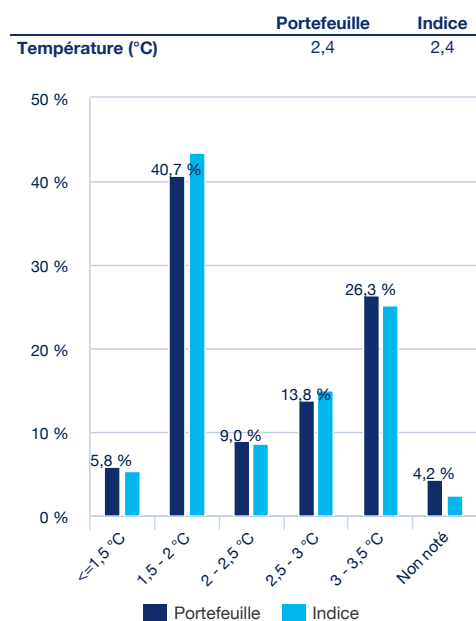
Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

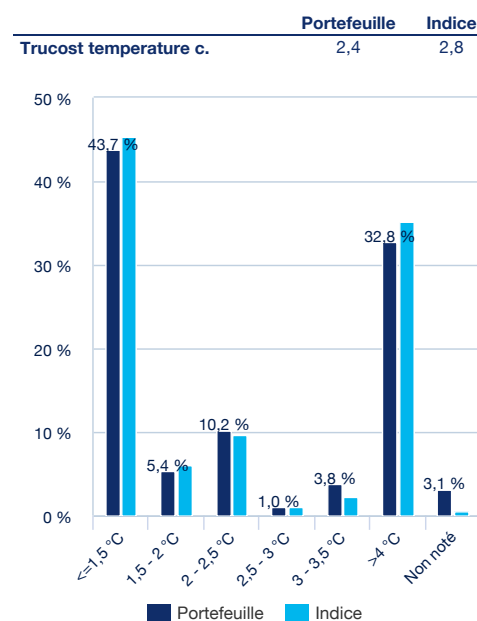
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)



Méthode 2 - Température CDP (°C)



Méthode 3 - Température Trucost (°C)



Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- (i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- (ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO₂e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le **MSAppb* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portfeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	-	-
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	-	-

	Portfeuille	Indice
Notable (entreprises et états)	44,80%	100%
Noté	-	-

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb*/Md€.

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE).

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale.

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge.

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources.

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité. La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com